



LeCotentin

RAPPORT - ÉDITION 2024

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241003-DEL2024_112-DE

S²LOW

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2023

SOMMAIRE

04

LA TERRITOIRE DESSERVI

- 1 . Territoire desservi p04
- 2 . Répartition de l'exploitation p06
- 3 . Suivi administratif p07

08

LA PREVENTION DES DECHETS

- 1 . Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 p08
- 2 . Actions de prévention et de sensibilisation p10

20

LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

- 1 . Pré-collecte p20
- 2 . Population desservie et taux de variation annuel p21
- 3 . Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire p21
- 4 . Organisation de la collecte en porte à porte p22
- 5 . Fréquence de collecte p23
- 6 . Les déchèteries p24

26

LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

- 1 . Déchets collectés en collecte résiduelle p26
- 2 . Déchets collectés en collecte séparée p27
- 3 . Déchets collectés en déchèteries p28
- 4 . Performance de collecte p28

30

LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

- 1 . Origine des déchets p30
- 2 . Quai de transfert p30
- 3 . Lieu et nature des traitements dont valorisation p32

34

LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN

- 1 . Tonnages traités p34
- 2 . Refus de tri et performance p38

41

EVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

50

STRUCTURE DES DEPENSES

- 1 . La nature des dépenses de fonctionnement et d'exploitation p51
- 2 . La nature des dépenses d'investissement p52

42

RESSOURCES HUMAINES

54

STRUCTURE DES RECETTES

- 1 . Description de l'organisation de la Direction Déchets Ménagers p42
- 2 . Formation des agents p43
- 3 . Indicateurs liés aux accidents du travail p44
- 4 . Sinistralité p45

- 1 . La nature des recettes de fonctionnement et d'exploitation p54
- 2 . La nature des recettes d'investissement p55

46

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

56

EQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

- 1 . Description des moyens d'informations et de concertation p46
- 2 . Suivi des réclamations et évolutions p48

49

BUDGET ET FINANCEMENT

57

GLOSSAIRE ET ANNEXES

LE TERRITOIRE DESSERVI

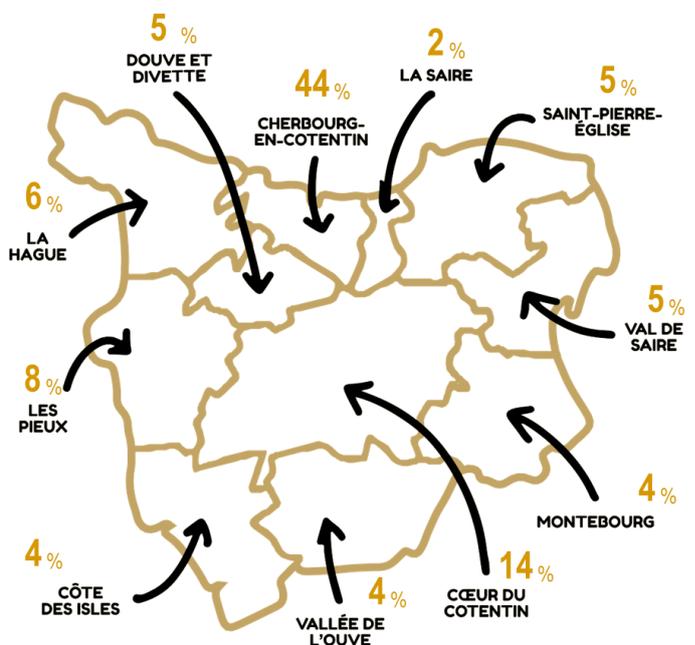
1 TERRITOIRE DESSERVI

PRÉSENTATION DU PERIMETRE

Surnommée la Presqu'île Normande, le Cotentin est une terre de contraste. Avec ses 220 km de côtes et son bocage, ce territoire est un concentré de Normandie étendu sur 1439 Km² de superficie. Forgé par la mer, qui influence jusqu'à son agriculture, le Cotentin accueille de grandes industries et mise sur le maritime et le portuaire pour porter sa croissance.

La richesse de ses paysages, sa qualité de vie ou sa proximité géographique avec l'Irlande et l'Angleterre font aussi du Cotentin un secteur touristique reconnu.

Au 1^{er} janvier 2017, ce vaste territoire s'est alors unifié afin de donner une réalité institutionnelle à une entité historique culturelle et humaine.



182 798

habitants



11

Pôles de proximité



129

Communes



278

km de littoral



127

hab/km²

Le territoire de l'Agglomération est composé d'une mixité de zone d'habitat sur une superficie très étendue. On y trouve une zone très urbanisée, Cherbourg-en-Cotentin (densité de 1 176 hab/km²) représentant un peu de plus de 44% de la population du territoire, des zones semi-urbaines, des zones très rurales, et des zones touristiques avec un territoire bordé de 278 km de littoral. Cette mixité de territoire et de pics d'affluence (lié à l'activité touristique) rend la gestion de la collecte et du traitement des déchets plus complexe.

Parmi les compétences obligatoires, l'Agglomération du Cotentin a la charge de la Collecte et du Traitement des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés depuis le 1er janvier 2017.

L'année 2023 avait pour objectif de mettre en œuvre les nouvelles politiques en matière de déchets :

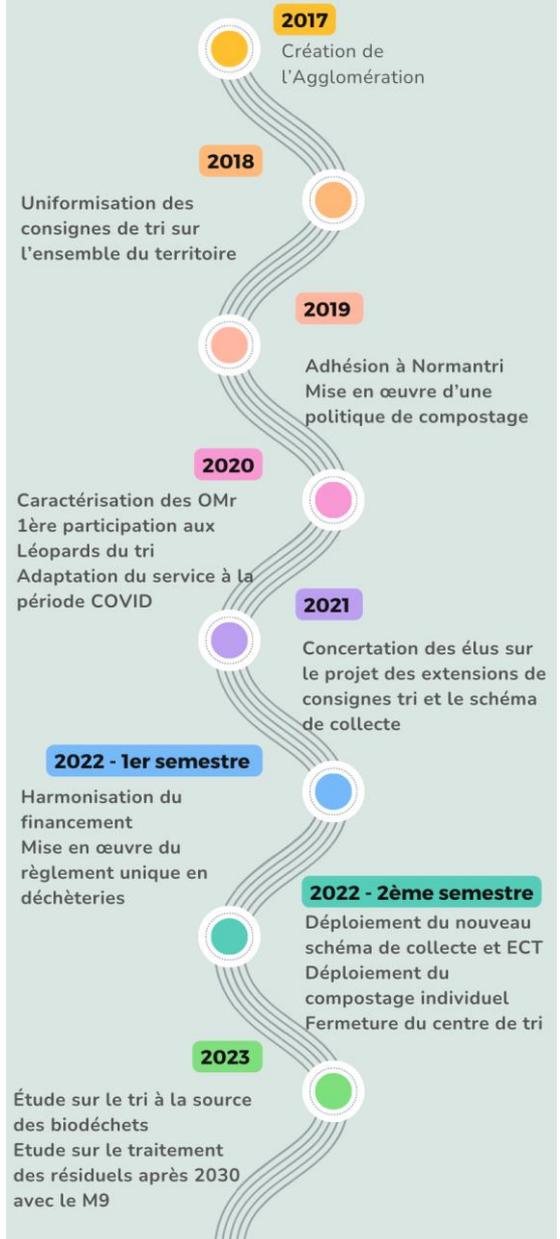
- La réflexion sur la future collecte séparée des biodéchets comprenant le développement de la politique de compostage (individuel et collectif),
- La gestion des résiduels d'ici 2030 en partenariat avec les autres collectivités de la Manche et le SIRTOM Fiers Condé,
- La consolidation du nouveau schéma de collecte.

VISION GLOBALE

Avec l'adoption de son nouveau projet territoire 2030 en septembre 2021, le Cotentin marque son basculement dans une nouvelle ère, avec la mise en œuvre de nouvelles stratégies opérationnelles destinées à le faire entrer dans le cercle très fermé des territoires européens attractifs et qui offrent aux habitants leurs épanouissement professionnel et personnel.

Dans le cadre de son ambition 3 concernant l'exemplarité environnementale, le Cotentin s'est engagé dans une politique volontariste de réduction de la production de déchets ménagers, et souhaite voir la poubelle d'ordures ménagères résiduelles de demain répondre aux exigences réglementaires tout en maîtrisant le budget lié à la collecte et aux traitements des déchets ménagers et assimilés.

Moments clés



SOYONS REDOUTABLES AVEC NOS DÉCHETS

RÉDUIRE

VALORISER

TRIER



CHAQUE GESTE COMPTE,
MAÎTRISONS NOS DÉCHETS

Plus d'infos sur
lecotentin.fr

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

lecotentin.fr

DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

La limite de la compétence déchets (collecte et traitement) correspond aux limites administratives du territoire.

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

La direction déchets ménagers et assimilés prend en charge de nombreux déchets (collecte et/ou traitement), la liste de ces déchets est reprise dans le tableau ci-dessous avec le mode de collecte correspondant.

	Verres	Emballages recyclables	Journaux revues	Ordures ménagères	Branchages	Pelouses	Gravats inertes	Encombrants	Métaux	Carton	Bois	Huiles de vidange	Amiante ciment	Déchets dangereux	Pneumatiques	Huiles de friture	Lampes	Batteries	Déchets électriques	Mobilier	Textiles	Réutilisation reemploi	
PORTE À PORTE	×	✓*	✓*	✓*	×	×	×	✓*	×	✓*	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
POINT D'APPORT VOLONTAIRE	✓	✓*	✓*	✓*	×	×	×	×	×	×	×	✓*	×	×	×	×	×	×	×	×	✓*	×	×
DÉCHÈTERIE	×	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*

* pour une partie du territoire ou sur certaines déchèteries

2 RÉPARTITION DE L'EXPLOITATION

Dans le cadre de l'exploitation, la direction déchets ménagers et assimilés travaille sous différents types de fonctionnement et d'organisation en fonction des modes définis historiquement ou de la volonté politique. Comme le précise le tableau ci-dessous, les missions du service peuvent être assurées soit en régie, soit par des prestataires, soit via des associations...

	Collecte	Transfert	Transport	Traitement
Communauté d'agglomération du Cotentin (régie)	✓	✓	✓	✓
Prestataires (marché)	✓	✓	✓	✓
Associations (convention)	✓	×	×	✓

3 SUIVI ADMINISTRATIF

Pour assurer l'ensemble de la compétence, l'unité administrative vient en soutien de l'ensemble des autres unités de la direction DMA avec la gestion des actes administratifs (courriers, délibérations, décision, note...), le suivi du budget (préparation du budget, engagement, facturation, mandatement, virement...) et la gestion des marchés publics (rédaction des pièces administratives, publication, préparation des CAO, notification, carte des achats publics...).

Éléments clés - suivi financier 2023 :



Éléments clés - suivi administratif 2023 :



Éléments clés - suivi marché publics 2023 :

 **28**
Marchés reconduits

 **4**
Marchés publiés

 **5**
Marchés notifiés

Marchés Publics - 2023

Marchés Publiés

Collecte des encombrants sur rendez-vous et en porte-à-porte et sur les points d'apports volontaires du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin (MAPA)

Fourniture, livraison et installation de trois caissons maritimes et trois rampes d'accès (MAPA)

Levé topographique et calcul de cubature - site de stockage de déchets inertes des Moitiers d'Allonne (procédure restreinte car marché subséquent)

Mise en place d'un logiciel d'informations portant sur les déchets ménagers publics...

Marchés Notifiés

Services portant sur des prestations relatives au transport, à la caractérisation, au tri, au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons issu de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication (appel d'offre)

Fourniture de composteurs en bois pour du compostage partagé (appel d'offre)

Fourniture de composteurs en PEHD recyclé et bioeaux pour du compostage individuel (appel d'offre)

Broyage de branchages à domicile sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin (MAPA)

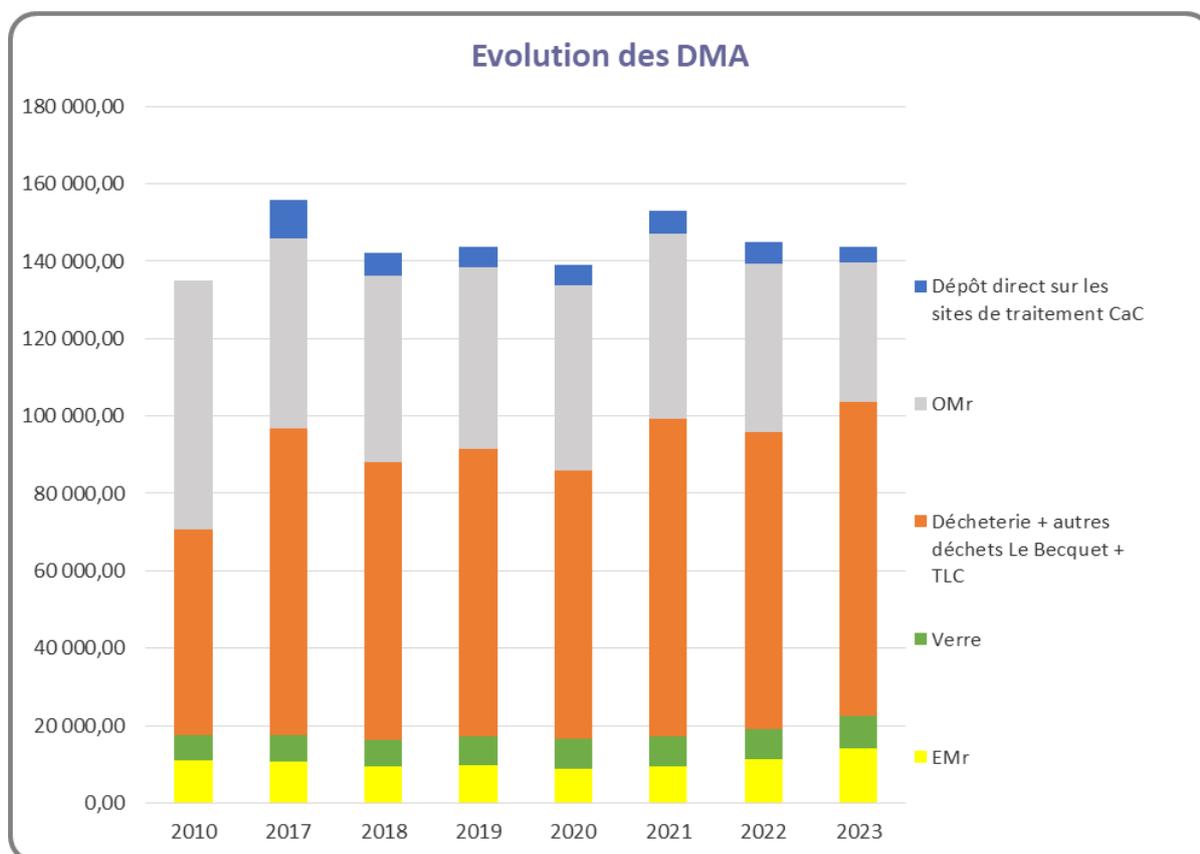
Levé topographique et calcul de cubature - site de stockage de déchets inertes des Moitiers d'Allonne (marché subséquent)

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT A 2010

On estime que le tonnage de DMA traité de 2010 était de 135 157 tonnes pour une population de 183 889 habitants (734,99 kg/an/hab).

Le tonnage de DMA traité de 2023 est de 143 765 tonnes (population de 182 798 hab – soit 786 kg/an/hab).



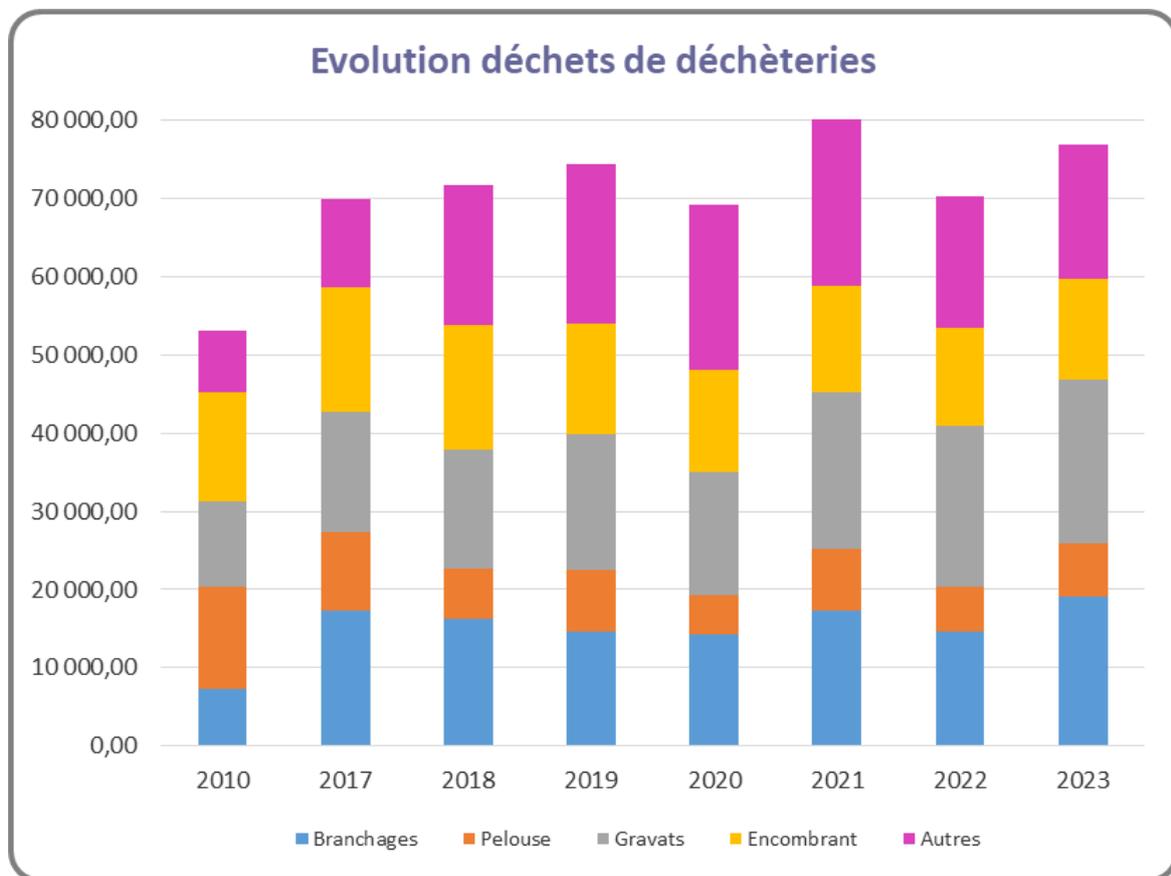
Globalement le gisement de déchets évolue de **6,4% entre 2010 et 2023** (+7% en 2022) soit **8 608 tonnes supplémentaires** (contre 17 859 tonnes supplémentaires en 2021). On note donc un véritable impact du nouveau schéma de collecte, cependant l'objectif réglementaire de -15% est encore loin d'être atteint.

Si on analyse ces tonnages, on note :

- Une baisse de plus de 44% des OMr depuis 2010,
- Les tonnages d'EMr et de verre sont en hausse, respectivement de 29 % et 24% qui s'expliquent par la mise en œuvre des extensions de consignes de tri et l'évolution du schéma de collecte.
- Une hausse des tonnages de déchèteries de près de 53%, qui font passer les déchets de déchèteries comme 1^{er} gisement de déchets

L'évolution des tonnages de déchèterie a plusieurs causes :

- Communication réussie par les collectivités pour sensibiliser les usagers à l'utilisation des déchèteries,
- Interdiction de brûlage des déchets verts qui explique l'explosion des apports de branchages,
- Lutte des collectivités contre les dépôts sauvages et obligation du tri pour les professionnels du BTP (augmentation des gravats et encombrants),



Dans « Autres » on retrouve : les cartons, la ferraille, le bois, les souches, les DEA, les DEEE, les déchets dangereux, l'amiante, les pneus, les TLC,

2 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

ÉQUIPE DEDIEE A LA MISSION

L'Agglomération du Cotentin, dès sa création s'est positionnée sur une volonté de réduction de déchets, en intégrant au sein de la direction déchets ménagers et assimilés une unité prévention des déchets et développement du recyclage. L'équipe s'est ainsi organisée et est constituée d'une responsable d'unité, d'un conseiller technique, d'une responsable de service et de 7 ambassadeurs de tri et de la prévention.

Cette équipe dédiée sillonne quotidiennement le Cotentin, dans les écoles, les foires, les marchés, les associations, ... prêts à prouver qu'avec quelques astuces et bonnes habitudes on peut réduire sa production de déchets et améliorer le tri des déchets.



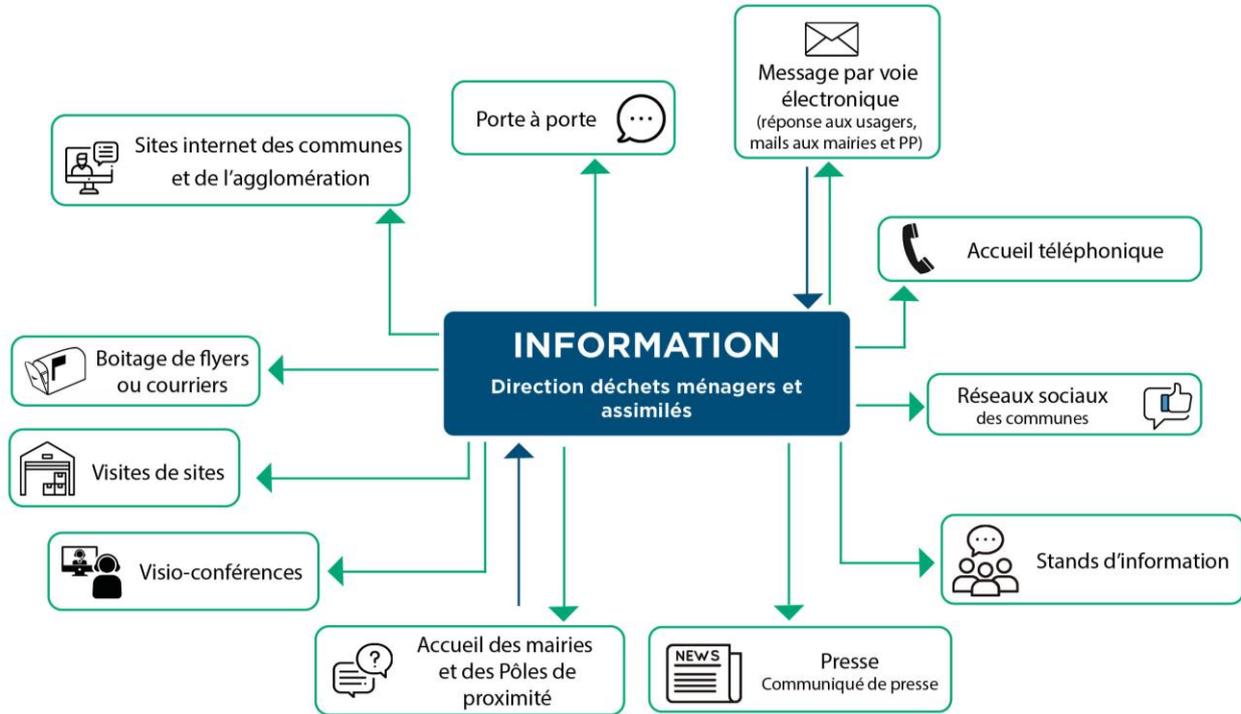
Une partie de l'équipe

SENSIBILISATION DES USAGERS

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées à destination du grand public du territoire afin de conseiller et d'informer les usagers sur la gestion des déchets et principalement sur la dotation en bacs, sur les consignes de tri mais également sur le compostage.

• Organisation des circuits d'information

La Communauté d'agglomération du Cotentin utilise différents canaux pour informer les habitants sur le fonctionnement du service (collecte, déchèterie...) et sensibiliser à la prévention et au tri des déchets.



• Sensibilisation du grand public

> Animation en déchèteries



Animations déchèteries

Les ambassadeurs viennent en soutien aux agents de déchèteries

Objectifs :

- rappeler les consignes de tri,
- informer d'une nouveauté,
- échanger avec les usagers,

1 373 habitants sensibilisés

53 animations en 2023

Le collage de photos illustre diverses animations en déchèterie. On voit des agents en orange et noir, des bénévoles, des usagers et des équipements de déchèterie.

> Événementiels et animations

Événementiels

Les ambassadeurs sont sollicités par des associations, mairies pour être présents sur des événementiels du territoire



Objectifs :

- sensibiliser,
- informer,
- échanger,



4 700 habitants sensibilisés



89 animations en 2023



> Actions de sensibilisation à la collecte sélective et à la dotation en bac

Actions de sensibilisation

Les ambassadeurs assurent le contrôle qualité des bacs pour s'assurer de la bonne réalisation du geste de tri. Ce suivi a pour but de réduire le taux de refus.



Objectifs :

- vérifier le geste de tri,
- rappeler les consignes,
- valoriser le bon geste de tri,
- réduire les refus de tri,



3 350 foyers ou entreprises sensibilisés



40 suivis de collecte en 2023



En fonction de la qualité de tri, le bac de l'utilisateur est marqué à partir d'un système de cravate. En cas de positionnement de cravate rouge, le bac n'est pas collecté par les équipes de collecte. L'utilisateur a donc l'obligation de retirer son bac pour le présenter à la prochaine collecte des recyclables après retrait des erreurs de tri. En complément, des actions correctives en porte à porte ont également été menées.

Le taux d'erreur moyen affiché est de 21 % (2 % de rouge et 19 % d'orange). Les erreurs les plus fréquentes sont des OMr, des déchets plastiques, des textiles ou chaussures et les déchets d'hygiène (sopalin, mouchoir, lingettes...).

> Sensibilisation des scolaires

Animations scolaires

Les ambassadeurs proposent des animations gratuites aux établissements scolaires. Depuis septembre 2023, les animations intègrent les notions de réduction.

Objectifs :



- sensibiliser les plus jeunes,
- transmettre les bons gestes de tri,
- appréhender les notions de réduction, de valorisation, d'achat durable...



3 017 élèves sensibilisés



40 écoles



ACTIONS DE PRÉVENTION

- Promotion du compostage et du broyage

> Compostage

Le développement de la pratique du compostage de proximité permet la valorisation des déchets fermentescibles et des résidus de jardins considérés jusque-là comme des déchets. L'action de compostage permet selon l'ADEME un potentiel de réduction des déchets d'environ 40kg/hab/an soit environ 92kg/foyer/an. Cette action de promotion du compostage est harmonisée sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1er janvier 2019. Depuis 2019, ceux 15 083 composteurs de distribués.

Compostage

Dans le cadre de la gestion des biodéchets, le Cotentin a choisi de doter gratuitement les foyers du territoire d'un composteur individuel.

Objectifs :



- composter les biodéchets,
- réduire les déchets à enfouir,
- produire du compost,
- répondre à la réglementation,



4 151 composteurs distribués



137 permanences



> Mission civique les Léopards du Tri

Le compostage se développe également dans le milieu scolaire et notamment dans les restaurants collectifs mais également en ville et notamment à Cherbourg-en-Cotentin avec du compostage partagé. Cependant, pour réellement se développer, il faudra que la collectivité s'appuie sur un réseau plus fort de « guide-composteurs ».

C'est dans ce cadre que notre collectivité a tout de suite adhéré au projet initié par la Région Normandie des Léopards du Tri qui nous permettait ainsi d'accueillir deux missions civiques dont le rôle était de promouvoir et développer le compostage de proximité sur le territoire.

Les missions civiques gérées maintenant directement par l'Agglomération du Cotentin sont arrivées en fin d'année 2022 et ont été orientées sur le compostage individuel pour cette année particulière. En effet le rythme imposé par la gratuité et la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte n'a pas permis de développer le compostage de proximité.

> Broyage des branchages

Les branchages restent un gisement très important en déchèteries, il apparaissait donc important de proposer un service permettant de limiter ses apports mais également de redonner à ses résidus de jardins leurs notions de matières organiques. Le nombre de broyage a légèrement augmenté par rapport à 2022, soit **151 interventions**.

• Caissons de réemploi

Dans le cadre de la prévention des déchets, et en partenariat avec Fil&Terre et Emmaus, certaines déchèteries sont équipées de caissons de réemploi.

Cette pratique est mise en place sur dix déchèteries équipées.

Fil&Terre et Emmaus assurent la collecte et le tri de l'ensemble des objets déposés, et met en vente une majorité des objets, le reste étant renvoyé vers les filières de traitement adaptées (cassé, non vendable,...). Cependant le nombre de vidage de ces caissons a tendance à diminuer laissant apparaître un manque de communication ou d'efficacité de ce service. L'unité prévention en partenariat avec l'unité déchèteries devra trouver des solutions pour améliorer les ratios de « détournement » des filières de traitement habituelles.

• Textiles – Linges – Chaussures (TLC)

> Sensibilisation à la collecte et au recyclage des textiles

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets (SERD) qui a eu lieu du 18 au 26 Novembre 2023, des ateliers visant à sensibiliser le jeune public à la réduction des déchets textiles ont été proposés ainsi qu'un événement grand public.

Les ambassadeurs du tri sont allés à la rencontre des centres de loisirs pour échanger sur le recyclage des textiles, 11 d'entre eux ont pu bénéficier d'un atelier couture.

Une collecte de vêtements a également eu lieu en parallèle. Les dons récoltés ont été offerts à l'association Fil & Terre. Le centre de loisirs gagnant a remporté une machine à coudre. Un « trokadon » a également été mis en place dans une maison de quartier.

SERD 2023

La Semaine Européenne de la Réduction des déchets (SERD) a eu lieu du 18 au 26 Novembre 2023.

Objectifs :



- initier à la réparation et à la customisation,
- sensibiliser à la seconde main,
- mieux appréhender "la vie" du textile,
- faciliter le recyclage du textile,



16 centres de loisirs
1 500 enfants sensibilisés



2 952 kg de textiles collectés



> Collecte des textiles

La collecte de textile est mise en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire du Cotentin. L'Agglomération a signé une convention de partenariat avec Fil et Terre et la Croix Rouge (déchèterie de Montebourg).

La collecte concerne les textiles, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie (sacs, cartables,...). **759 tonnes** de textiles, linges de maisons et chaussures ont été collectées sur les colonnes mises en œuvre sur les déchèteries ou sur les communes adhérentes à la Communauté d'agglomération et en boutiques.



Centre de Tri Fil&Terre – Tourlaville – Cherbourg-en-Cotentin

Cependant, sur le territoire du Cotentin d'autres systèmes de collectes existent (dépôt en magasin, bornes relais,..) et c'est ainsi un total de **999 tonnes de textiles** qui ont été déposées pour être triées et recyclées sur l'ensemble du territoire (chiffres Refashion 2023).

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Depuis juin 2013, la France dispose d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Le Gouvernement y a fixé un objectif ambitieux : diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025.

> **Sensibilisation des scolaires**

Animation Anti-Gaspi

Les ambassadeurs proposent des animations gratuites aux établissements scolaires.

Objectifs :



- sensibiliser les élèves,
- les amener à mieux consommer,
- faire prendre conscience des enjeux nationaux,



150 élèves sensibilisés



8 établissements



- **Opération foyers témoins**



Lancement de l'opération Foyers Témoins



Objectif : Réduire ses déchets



16 foyers du cotentin



Début des pesées : 1er octobre 2023



LA COMMUNICATION

- **Réalisation d'outils de communication**

De nombreux outils de communications ont été créés à l'occasion des diverses interventions et animations (affiche, flyer, jeux, ateliers, frise,...).



Quelques exemples de création 2023

- **Accueil téléphonique**

En 2022, un standard téléphonique a été créé afin de répondre aux nombreuses questions des usagers sur les différents changements déployés durant l'année. Celui-ci a été maintenu jusqu'en septembre 2023.



- **Site internet « lecotentin.fr »**

En juillet 2019, l'Agglomération a lancé son site internet www.lecotentin.fr. Ce site permet aux usagers de trouver facilement les informations en lien avec la gestion de leurs déchets mais également avec la prévention des déchets. Le site permet également de faire ses demandes en ligne de composteurs, de broyage à domicile, de cartes déchèteries, de bacs, de rendez-vous amiante,...

Dans le cadre des évolutions des services, des règlements, le site est régulièrement mis à jour. Avec la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte, la direction communication en partenariat avec le SIG et la direction déchets avait mis en

place un nouvel outil pour connaître ses jours de collecte en fonction de sa commune et de sa rue. L'année 2023 a été consacrée à travailler sur une nouvelle évolution pour permettre de développer encore les canaux de diffusion avec une application spécifique qui sera mise en œuvre en 2024.

Les demandes en ligne pour 2023, sont les suivantes :

 **3 988**
Demandes de composteurs

 **3 475**
Demandes de bacs ou sacs

 **104**
Demandes de dépôts d'amiante

 **118**
Demandes de broyage

 **86**
Demandes d'accès professionnels en déchèterie

 **413**
Signalements d'erreur adresse

Pour l'année 2023, le site internet enregistre 651 023 pages vues, contre 832 585 en 2022, les pages les plus consultées sur le site internet pour la partie DMA sont :

 **66 900**
Page collecte

 **36 096**
Page Déchèterie

 **12 929**
Page demande de Bacs

 **22 852**
Page compostage

 **1 619**
Page Broyage

 **1 091**
Page Animation

- **Page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »**

Dans le cadre de son activité et en collaboration avec la direction communication, l'unité prévention des déchets et développement du recyclage a mis en place une page Facebook pour être au plus proche des usagers et ainsi pouvoir partager les événements, des rappels de consignes mais aussi des astuces pour réduire sa production de déchets.

 **266**
Post Facebook Réduire ses déchets

 **3 538**
Abonnés Facebook Réduire ses déchets

Le Cotentin a également une page Facebook « Agglomération du Cotentin », un compte Twitter et Instagram et une chaîne YouTube qui permettent également d'amplifier la communication.

 **29**
Post Facebook Agglomération

 **14**
Stories Instagram Agglomération

 **7**
Tweets

- **Presses, radio, reportages télévisés...**

En partenariat avec la direction communication, de nombreux points presse ont été réalisés et ont ainsi permis de mettre en lumière les actions et nouveaux services de la direction Déchets Ménagers et Assimilés.

 **13**
Points presses

 **20**
Articles de presse

BILAN 2023

SCHEMA DES sensibilisations 2023

5524
usagers
sensibilisés
en déchèterie

4754
usagers
sensibilisés
sur divers stands

4151
composteurs
distribués

5200
appels d'usagers
gérés par les ADTP

129
mairies

3350
foyers et
professionnels
en porte à porte
sensibilisés

3538
abonnés Facebook
au 31 décembre 2023

4667 enfants
sensibilisés
en animation scolaire
et en centre de loisirs

Soit :



25 500

Habitants sensibilisés



385

Animations diverses

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

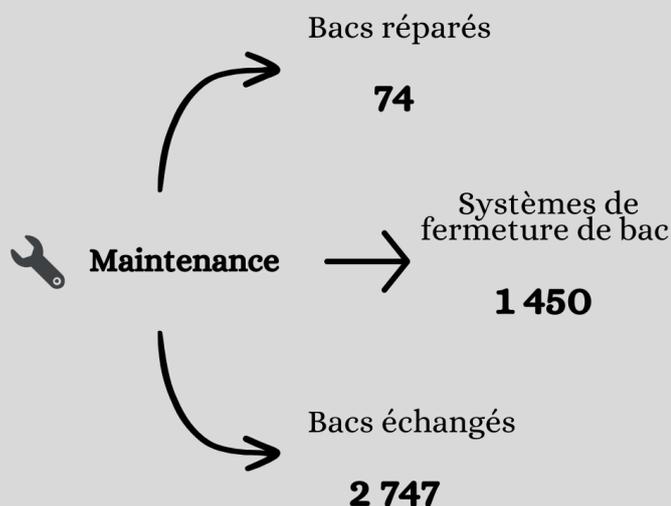
1 PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement tel que la mise à disposition ou la maintenance des bacs individuels.

Le 1^{er} janvier 2023 a marqué la fin de la réorganisation des collectes, avec la mise en œuvre du dernier secteur. L'Agglomération du Cotentin dans le cadre de la simplification du geste de tri a décidé de mettre en place une collecte en porte-à-porte des emballages recyclables (contenant jaune) mais également de doter chaque foyer de bac à ordures ménagères résiduelles (bac gris). Cette dotation permet à chaque foyer de pouvoir stocker ses déchets ou emballages recyclables, de limiter les risques de percages de sacs, par exemple liés aux goélands, mais également de prévenir les risques pour les agents de collecte (les bacs sont vidés par le lève-conteneur à l'arrière du camion).

La distribution et la maintenance des bacs sont assurées par l'unité collecte qui a vu la création du service logistique, maintenance et collecte des PAV au 1^{er} janvier 2023.

Bilan pré-collecte - 2023



 6 508 bacs jaunes livrés
 9 837 rouleaux de sacs jaunes
TOTAL : 106 811 bacs
 en place sur le territoire du Cotentin
 dont 58 990 nouveaux bacs

 7 756 bacs gris livrés
 6 253 rouleaux de sacs gris
TOTAL : 112 560 bacs
 en place sur le territoire du Cotentin
 dont 42 770 nouveaux bacs

Suite à de nombreuses réclamations concernant l'envol des emballages dans le bac jaune, les équipes ont également travaillé sur un système de fermeture de bacs qui a été expérimenté plusieurs mois sur les territoires de Douve et Divette et de la Hague dès la fin du 1^{er} semestre 2023. Le système a été déployé sur l'ensemble du territoire au dernier trimestre.

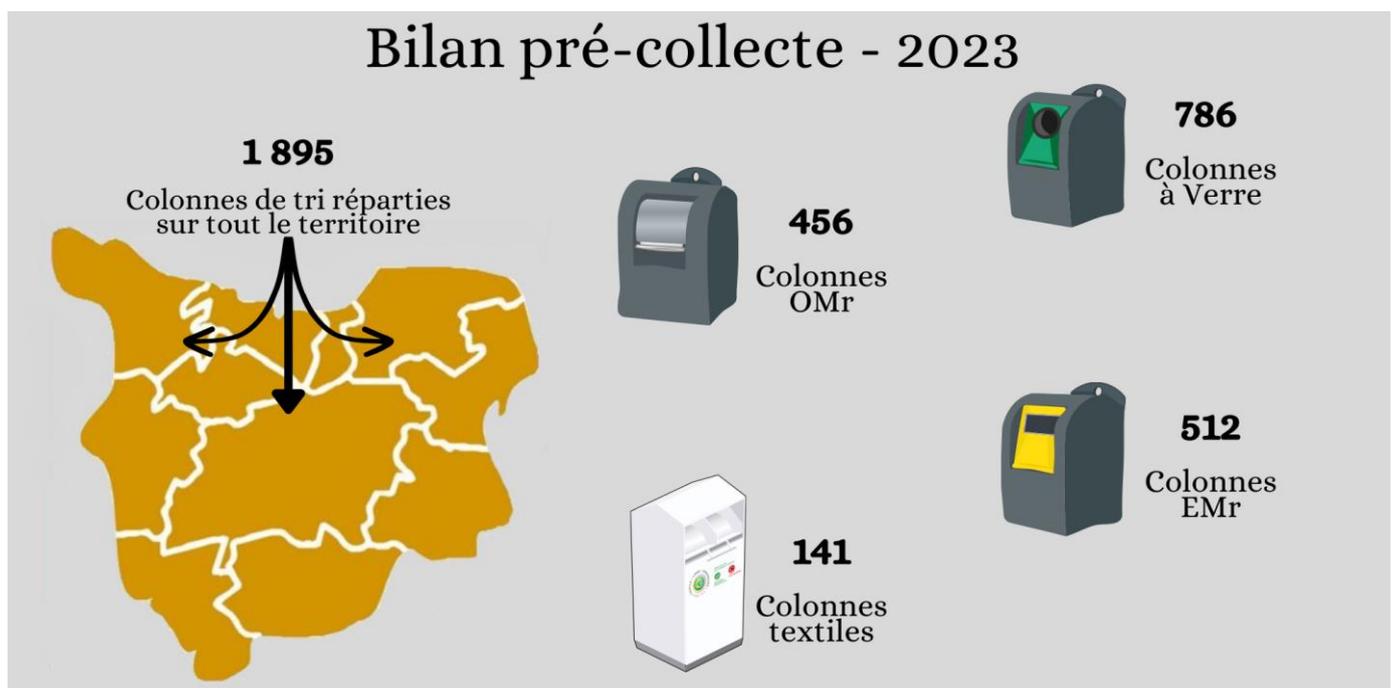
2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

La population du Cotentin est de 182 798 habitants. On note qu'une partie du territoire est soumise à une variation saisonnière induite par l'activité touristique. Pour information, la population DGF 2023 est de 197 102 habitants. La population est en légère baisse par rapport à l'année dernière.

3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Tout le territoire du Cotentin est doté de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verre collectée, la Communauté d'Agglomération reverse 1 € à l'association Cœur et Cancer.

Le parc de points d'apport volontaire a été revu avec le retrait de nombreuses colonnes pour les emballages et le papier. Pour les habitats collectifs concernés par une collecte en apport volontaire, les équipements ont été maintenus. A noter que dans le cadre de la collecte estivale, des colonnes ont été mises en œuvre de façon ponctuelle.



Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre l'Agglomération et les associations Fil et Terre (anciennement Relais Enfant) et Croix Rouge (territoire du PP de Montebourg).

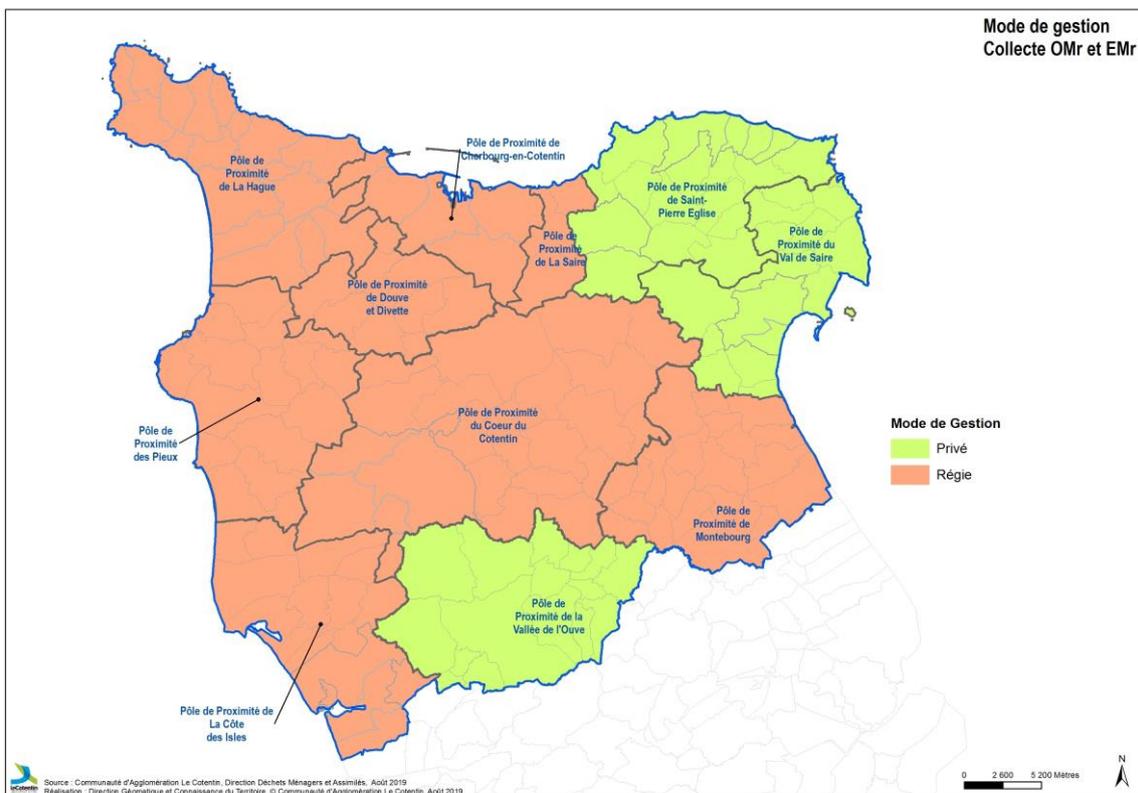
Deux territoires proposent des équipements de collecte en apport volontaire pour les OMr : Cherbourg-en-Cotentin et la Hague. L'expérimentation de 2020 lancée sur le secteur Ouest avec la mise en place de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles sur des secteurs touristiques a été poursuivie.

4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

La collecte des OMr et des EMr est réalisée en porte à porte à l'exception de quelques secteurs, ce qui représente maintenant environ **93 % de la population**.

La collecte des deux flux est assurée en régie sur 8 territoires, **ce qui représente 87 % de la population**. Le reste du territoire est collecté par un prestataire privé, SPHERE.



Enfin, une collecte d'encombrants spécifique pour les bailleurs sociaux est proposée sur Cherbourg-en-Cotentin. C'est un service non généralisé. Il est à 100% réalisé en régie. La collecte d'encombrants doit être revue dans le cadre du projet de règlement de collecte des DMA.

SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

A ce jour aucun seuil n'a été défini, cependant la collectivité peut se réserver le droit de refuser tous déchets d'activité économique qu'elle ne considérerait pas comme assimilable aux ordures ménagères. **Il sera nécessaire de fixer ce seuil dans le cadre de la refonte du règlement de collecte des DMA.**

5 FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence est adaptée et harmonisée sur tout le Cotentin en fonction de la typologie d'habitat. C'est uniquement sur la base de cette règle que la fréquence de la collecte est établie. Il n'est pas possible de déroger à cette règle.

Habitat	Emballages ménagers recyclables (bac jaune)	Ordures ménagères résiduelles (bac gris)
Rural (46% de la population)	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois toutes les 2 semaines
Urbain résidentiel (Densité supérieure à 2500 hab/km ² sur un quadrillage de 200m de côté)	1 fois / semaine	1 fois / semaine
Urbain dense (Zones urbaines où l'on trouve une forte concentration de commerces de proximité ou des établissements de santé.)	1 fois / semaine	2 fois / semaine
Hyper centre urbain (Plateau piétonnier de Cherbourg-en-Cotentin et rues périphériques.)	3 à 6 fois / semaine	3 à 6 fois / semaine

On note, ainsi, que la majorité du territoire est collecté en OMr une fois tous les 15 jours (C0,5), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 50% des habitants du Cotentin.

Le reste du territoire est majoritairement en C1 (1 collecte/semaine), à l'exception de l'hyper centre de Valognes ou de Montebourg en C2 ou celui de Cherbourg-en-Cotentin qui bénéficient de 3 passages ou plus.

Concernant la collecte des EMr, ce sont les mêmes proportions. La majorité du territoire est en C0,5 mais cela ne représente que 50% des habitants du territoire.

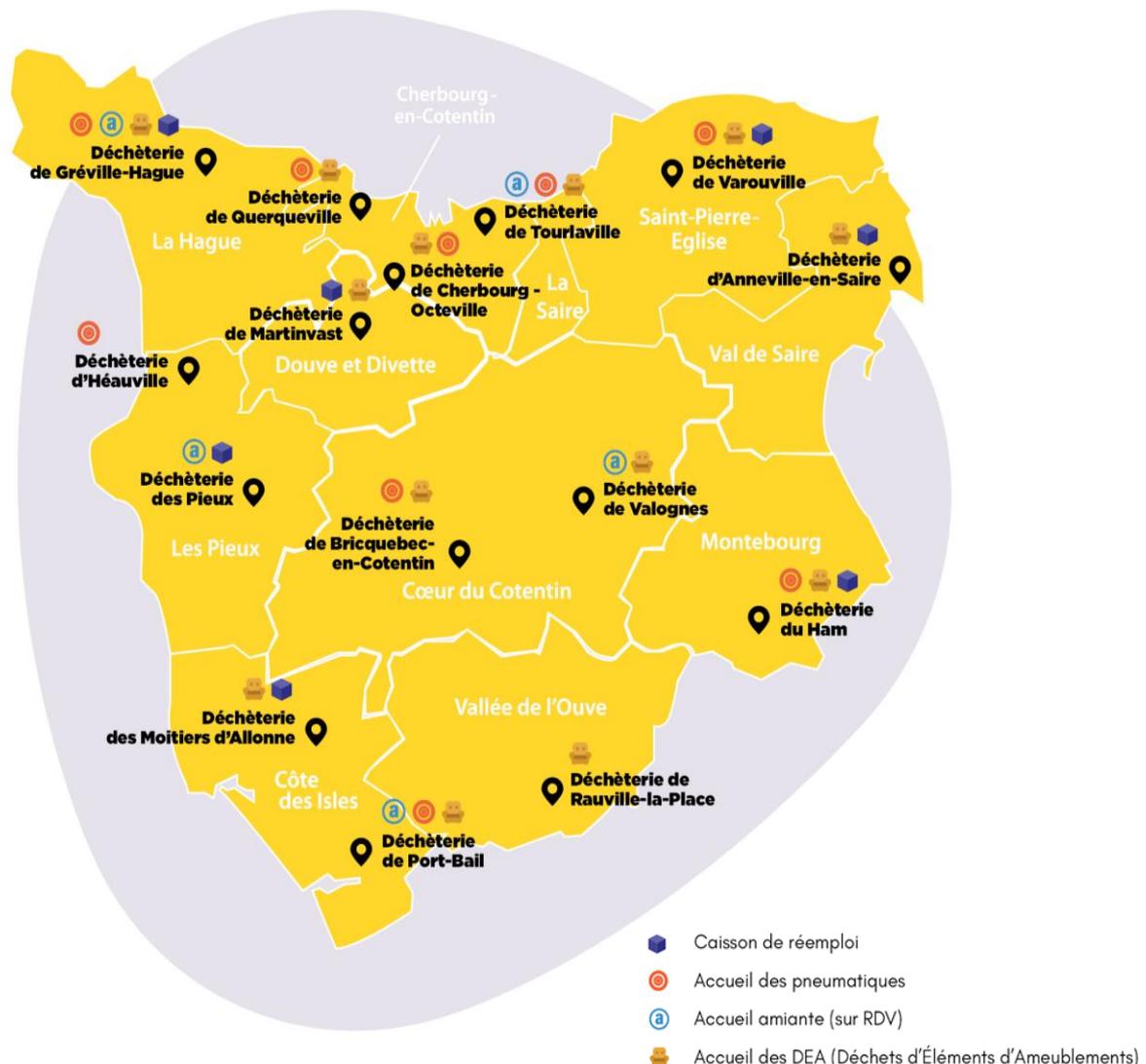
Dans l'application déployée début 2024, les usagers pourront désormais télécharger leurs calendriers de collecte adaptés et prenant en compte toutes les fréquences et les adaptations liées aux jours fériés non travaillés (1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).

6 LES DÉCHÈTERIES

La Communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie.

Le maillage de déchèteries actuel correspond à celui qui avait été réfléchi à l'échelle des anciens EPCI. Celui-ci a fait l'objet d'un travail d'harmonisation permettant d'aboutir sur un règlement unique pour les particuliers mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2022 et un règlement spécifique aux professionnels mis en œuvre au 1^{er} mai 2022 avec une tarification adaptée.

>>> LES DÉCHÈTERIES <<< DU COTENTIN



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Tout en intégrant une saisonnalité, le nouveau projet de service a permis une harmonisation des jours et horaires d'ouverture en fonction :

- Des tonnages collectés,
- Des services proposés.

HIVER (01/10 > 31/03) : 9h - 12h 13h30 - 17h30 ÉTÉ (01/04 > 30/09) : 9h - 12h 13h30 - 18h30		LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
ANNEVILLE-EN-SAIRE	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✗	✓	✓
GREVILLE-HAGUE	HIVER	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
HÉAUVILLE	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓	✗
	ÉTÉ	✓	✓	✗	✓	✓	✗
LE HAM	HIVER	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✗	✓	✓
LES MOITIERS D'ALLONNE	HIVER	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✓	✓	✓
LES PIEUX	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MARTINVEST	HIVER	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✓	✓	✓
PORT-BAIL	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
QUERQUEVILLE	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
RAUVILLE-LA-PLACE	HIVER	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✗	✓	✓
VALOGNES	HIVER	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VAROUVILLE	HIVER	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CHERBOURG-OCTEVILLE	OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE Du lundi au samedi en journée continue : 9h - 18h30 Dimanche : 9h - 12h30						
TOURLAVILLE							

Les déchèteries sont fermées le dimanche à l'exception de 2 sites ouverts uniquement le matin. Elles sont, également, toutes fermées les jours fériés.

Des jours et horaires spécifiques aux professionnels ont également été définis avec notamment la fermeture le samedi.

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

Aucun suivi des fréquentations n'est réalisé sur les déchèteries.

COLLECTE SPECIFIQUE

Dans le cadre d'une convention avec Cotentin Réseau Rural, **des collectes de pneumatiques agricoles** peuvent être réalisées. Aucune collecte n'a eu lieu en 2023.

LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

1 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE RÉSIDUELLE

Les Ordures Ménagères résiduelles appelées plus communément OMr sont les déchets non valorisables actuellement, restant après la collecte sélective voir après retrait des bio-déchets (compostage individuel).

Collecte des ordures ménagères résiduelles - 2023



35 881 tonnes



- 17,5 % par rapport à 2022



Gisement moyen en kg/an/hab

dans le Cotentin

196,3

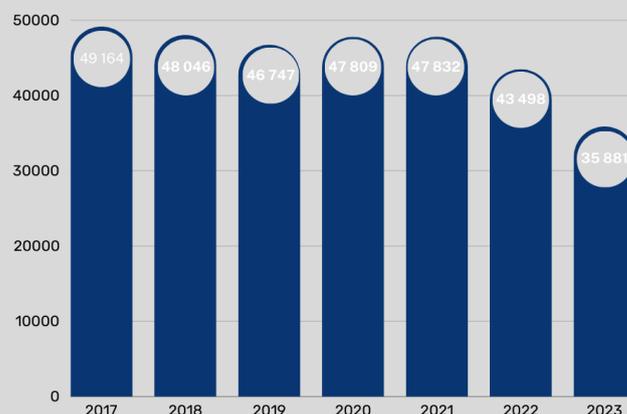


en Normandie

242,4*

-40,7 Kg/hab par rapport à 2022

*données Biomasse 2021



Après une légère augmentation des OMr depuis 2020, on note depuis 2022 une vraie baisse significative des tonnages qui s'explique par la mise en œuvre des extensions de consignes de tri et de réduction de la fréquence de collecte des OMr. Le gisement par habitant baisse de 40,7 kg par rapport à 2022 soit 196,7 Kg/hab. Calculé sur la base de la population DGF, le gisement s'élève cette fois-ci à 182 kg/an/hab.

Évolution depuis la mise en œuvre des ECT



-11 951 tonnes



- 25 % par rapport à 2021

2 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE SEPARÉE

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (EMR) :

Collecte des emballages ménagers recyclables - 2023



14 040 tonnes



+ 25,6 % par rapport à 2022



Gisement moyen en kg/an/hab

dans le Cotentin

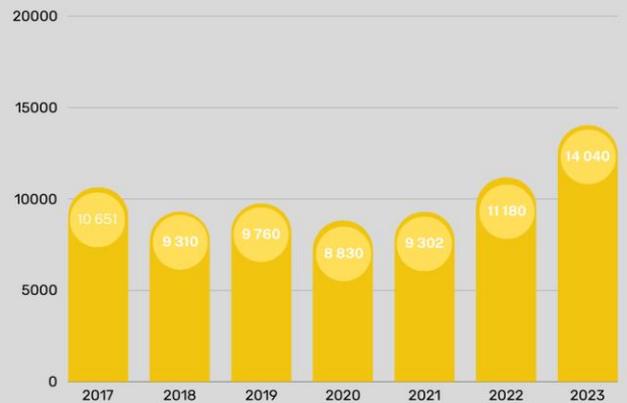
76,8

en Normandie

41,10*

+15,9 Kg/hab par rapport à 2022

*données CITEO 2022



On observe une hausse de 25,6 % par rapport à 2022. Le gisement d'EMr par habitant augmente de plus de 15 kg.

LES EMBALLAGES EN VERRE :

Collecte des emballages en Verre - 2023



8 424 tonnes



+ 5.8 % par rapport à 2022



Gisement moyen en kg/an/hab

dans le Cotentin

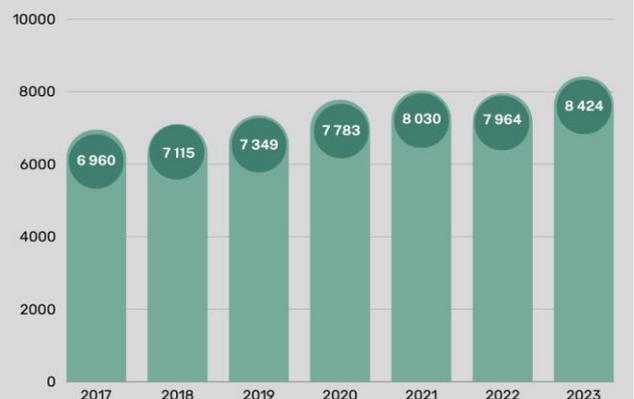
46,1

en Normandie

36,70*

+2,7 Kg/hab par rapport à 2022

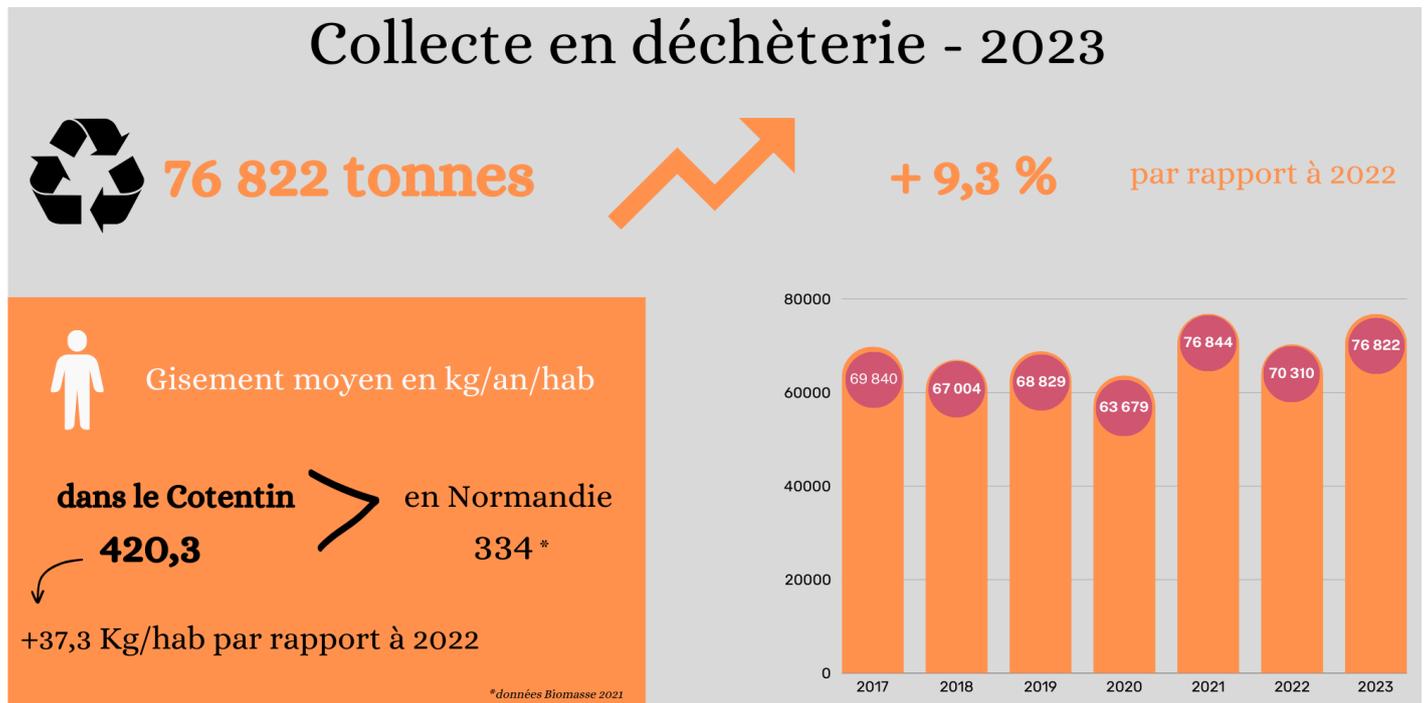
*données CITEO 2022



Après une stagnation du gisement on observe en 2023 une hausse de 5,8% du tonnage soit 2,7 Kg en plus par an et par habitant.

3 DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Les déchets collectés en déchèteries représentent une forte partie du gisement de déchets collectés et traités par la collectivité.



On observe à nouveau une hausse du gisement de plus de 9 % par rapport à 2022. Cependant, on note une baisse sur de nombreux flux, à l'exception des résidus de jardins (+18% pour le gazon et +30% pour les branchages), des DEEE, des encombrants (+2.6%), et des gravats (+2,2%).

Le détail des tonnages par déchèterie est en annexe 3.

4 PERFORMANCE DE COLLECTE

Entre 2023 et 2022, on observe une stagnation du tonnage global collecté soit 133 641 tonnes contre 132 953 tonnes en 2022. Malgré une chute importante de la collecte des OMr, l'augmentation des tonnages d'EMr et les tonnages collectés en déchèterie ne permet pas de continuer la baisse sur les performances de collecte.

Globalement, on note que 57 % des tonnages collectés sont issus des déchèteries (53% en 2022) et que les OMr ne représentent plus que 27 % des tonnages (33% en 2022).

Performance de collecte globale - 2023

135 167 tonnes



+ 1,7 %

par rapport à 2022



Gisement moyen en kg/an/hab

dans le Cotentin

739,5

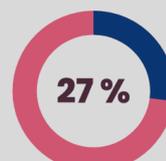


en Normandie

654,2*

+15,5 Kg/hab par rapport à 2022

*données CITEO 2022 et Biomasse 2021



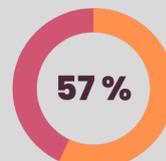
27 %

d'OMr



6 %

de verres



57 %

de déchets de
déchèterie



10 %

d'emballages
recyclables

SYNTHÈSE DES TONNAGES

DES COLLECTES



En 2023

135 167 tonnes
collectées tous flux
confondus

↗ 1,7 %

740 kg
par habitant

↗ 2,2 %

Ordures ménagères



35 881 tonnes
collectées

↘ 17,5 %

196 kg par habitant

↘ 17,3 %

Emballages recyclables



14 040 tonnes
collectées

↗ 25,6 %

77 kg par habitant

↗ 26,1 %

Verre



8 424 tonnes
collectées

↗ 5,8 %

46 kg par habitant

↗ 6,9 %

Déchets de déchèteries



76 822 tonnes
collectées

↗ 9,3 %

420 kg par habitant

↗ 9,7 %

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

1 ORIGINE DES DÉCHETS

L'ensemble des déchets traités sur les sites de traitement appartenant à l'Agglomération sont issus de notre territoire apports publics (régies, déchèteries,...) et/ou apports privés (professionnels, ...).

Cependant, tous les déchets du territoire n'ont pas le même exutoire y compris pour les déchets d'une même catégorie. Pour exemple, les déchets verts du Cotentin sont traités dans 5 sites différents.

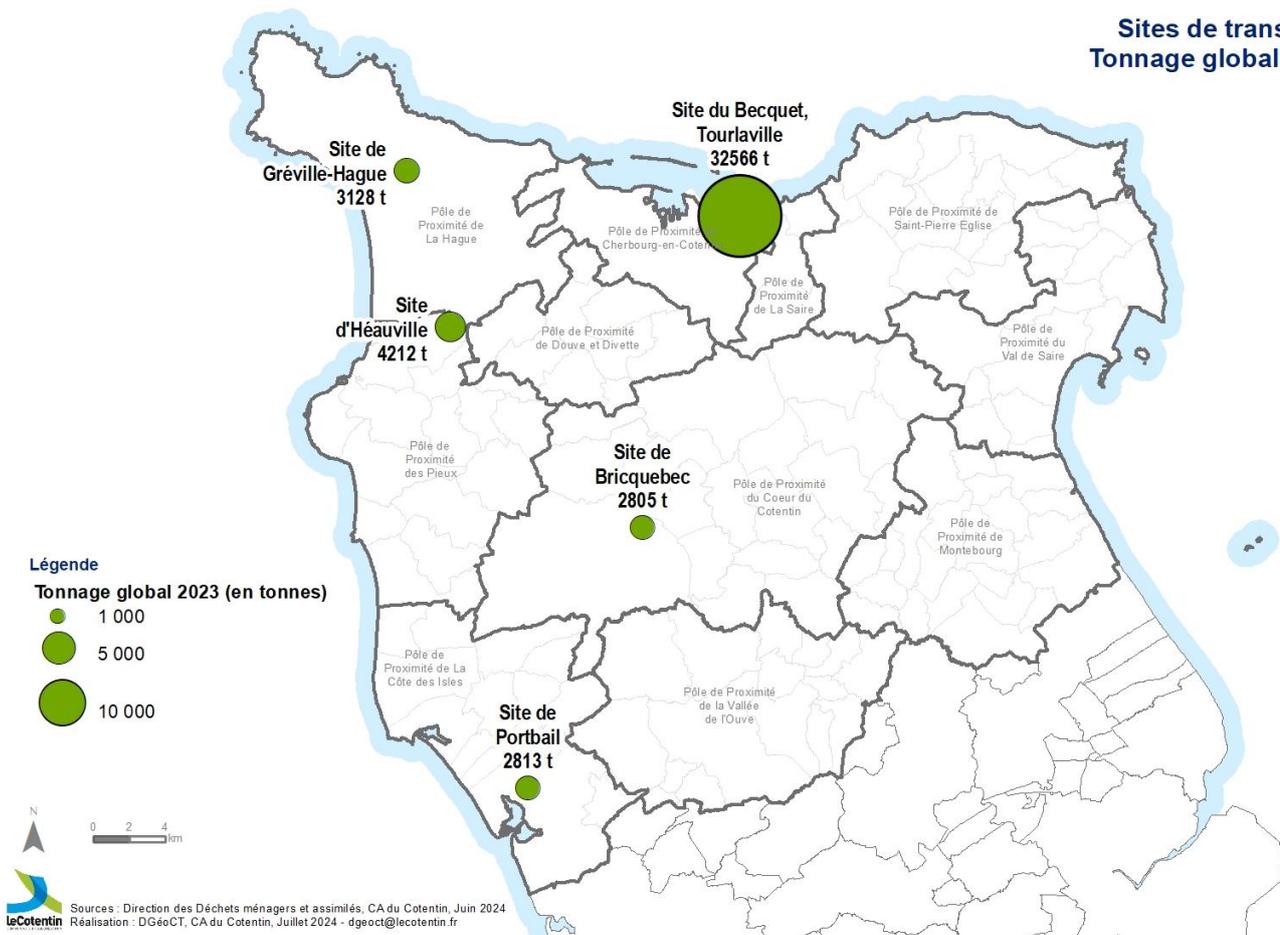
Cette quantité d'exutoires est liée notamment à deux facteurs :

- Une répartition géographique des lieux de traitement pour limiter le transport ou les coûts de traitement,
 - Le découpage par secteur pour favoriser la concurrence et laisser la possibilité à des petites structures de répondre à nos marchés.
-

2 QUAI DE TRANSFERT

Une partie du territoire est également équipée de quais de transfert permettant notamment pour la collecte des OMr et des EMr de limiter les allers-retours vers les sites de traitement.

Sites de transferts Tonnage global 2023

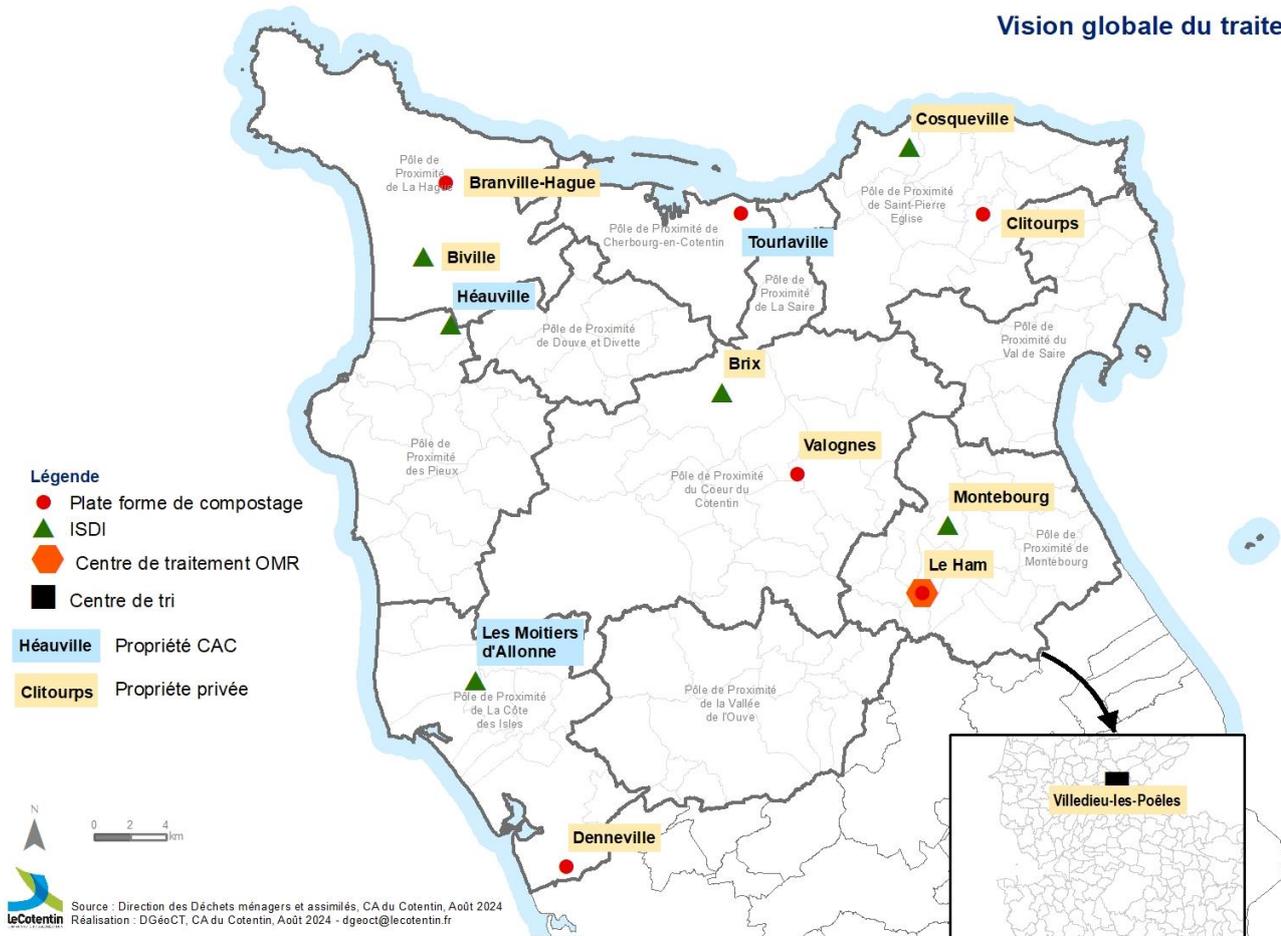


A ce jour les territoires équipés de quais de transferts sont :

- Le PP de Côtes des Isles : Le quai de transfert de Port-Bail accueille les OMr et les EMr collectés en régie par les équipes du territoire ouest soit **2 813 tonnes**.
- Le PP des Pieux : Le quai de transfert d'Héauville accueille les OMr et EMr collectés en régie par les équipes du territoire ouest soit **4 212 tonnes**.
- La commune de Cherbourg-en-Cotentin et le PP de la Saire : le quai de transfert du Becquet à Tourlaville accueille les OMr et EMr collectés par les équipes du secteur Nord mais également par le prestataire en charge des territoires de St Pierre Eglise et du Val de Saire, les tonnages encombrants et le divers soit **32 566 tonnes**.
- Le PP de Cœur du Cotentin : Le quai de transfert de Bricquebec-en-Cotentin accueille les OMr collectées en régie par les équipes du secteur ouest ou centre-est soit **2 805 tonnes**.
- La Commune de la Hague : Le quai de transfert de Gréville-Hague accueille les OMr et les EMr collectés en régie par les équipes du territoire ouest et les emballages en verre collectés en régie sur le territoire soit **3 128 tonnes**.

3 LIEU ET NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)

Vision globale du traitement
2023



Le tableau suivant récapitule pour chaque territoire le type d'exutoire et le mode de traitement ou valorisation ainsi que les tonnages traités.

Type de déchets	Destination / Propriétaire / Nature de traitements	CeC	Cœur du Cotentin	Côte des Isles	Douve et Divette	La Hague	La Saire	Les Pieux	Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	TOTAL
OMr	ISDND / SPEN / Enfouissement	35 881											35 881
Autres déchets quai de transfert Le Becquet	Centre de tri Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Tri	3 572											3572
EMr	Centre de tri de Villedieu les Poeles/ SPHERE / Tri	14 040											14040
VERRE	Valorisation matière	2 648	1 121	762	370	691	188	794	334	520	708	288	8424
ENCOMBRANTS	ISDND / SPEN / Enfouissement	4 975	2 038	1 127	473	587		1 255	586	866	598	333	12838
DECHETS VEGETAUX	Plateforme de compostage de Branville-Hague / SARL Les Delles / Compostage					1 437		901					2338
	Plateforme de compostage de Denneville / GAEC du Boullier / Compostage			3 296				1 762					5058
	Plateforme de compostage de Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Compostage	6 686			1 104								7790
	Plateforme de compostage de Valognes / Valnor / Compostage	4 784	3 502						841		1 930	629	11686
	Plateforme de Clitourps / EARL la Grimonnerie / Compostage									2 340			2340
SOUCHES	Plateforme de compostage du Ham / SPEN / Compostage	0	21	120	0	0		17	0	21	23	0	202
INERTES	ISDI d'Héauville / CaC / Stockage							1 353					1353
	ISDI des Moitiers-d'Allonne / CaC / Stockage			1 736				478					2214
	ISDI de Biville / Carrière TPC / Stockage	10 188			876	901							11965
	ISDI de Cosqueville / Carrière TPC / Stockage									1 373	1 010		2383
	ISDI de Brix / Carrière Leroux / Stockage		2 651										2651
	ISDI de Montebourg / Carrière Leroux / Stockage								532			610	1142
BOIS	Site du Ham / SPEN / Valorisation énergétique	1 908	932	618	270	323		893	256	431	377	206	6214
FERRAILLES	Site d'Equedreville / Emmaus / Valorisation matière	670											670
	Site d'Yvetot Bocage / GDE / Valorisation matière		362	239	105	136		299	85	166	170	80	1642
CARTONS	Site du Ham / SPEN / Valorisation matière		202	121	76	66		158	51	76	125	39	914
	Site d'Equedreville / Emmaus / Valorisation matière	424											424
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Site de Donville -les-Bains / SPHERE - Ecomobilier / Valorisation matière	1 739	650	374	168	216			166	247	266	135	3961
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	VEOLIA / Valorisation matière		310	153	89	114		195	82	115	136	76	1271
	Site d'Equedreville / Emmaus / Valorisation matière	609											609
DDS	Plateforme de Drakkar / Chimirec / Valorisation énergétique	158	89	44	28	30		59	20	30	39	37	534
HUILES NOIRES	Plateforme de Javené / Chimirec / Régénérée	77											77
PNEUS de véhicules légers	Aliapur ou SPHERE / Valorisation matière	95	30	24		26		32	48	31			286
AMIANTE	ISDD Le Ham / SPEN / Stockage	121	55	43		12		29					260
PILES	COREPILE / Valorisation matière	7	4	2	2	2		4	1	2	1	2	27
TLC	Magasins Fil et Terre / Ré-utilisation en magasin ou Valorisation matière	999											999

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

1 TONNAGES TRAITÉS

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le taux de valorisation de l'Agglomération du Cotentin est de **52,5 %** (tous déchets compris). Ce résultat est obtenu en prenant les tonnages valorisés (énergie/matière) dont entre autre les EMr, le verre, les déchets verts... que l'on divise par le tonnage total de DMA (y compris gravats). Le chiffre est en hausse par rapport à 2022 (47,5%) grâce à l'augmentation des tonnages valorisés et à la baisse significative des OMr.

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

Les déchets déposés en installation de stockage sont : les OMr, les encombrants, les gravats et l'amiante. Cependant seuls les deux premiers sont enfouis.

En 2010, ces quatre catégories représentaient 89 253 tonnes (dont 78 192 tonnes enfouies), ce chiffre s'élève en 2023 à 75 285 tonnes (54 002 tonnes d'enfouis). **On observe un indice de réduction de 15,65 % qui augmente à 30,94 % pour les seuls déchets enfouis.**

ZOOM SUR LES SITES DE TRAITEMENT GERÉS EN RÉGIE PAR L'AGGLOMERATION DU COTENTIN

- **ISDI d'Héauville**

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) d'Héauville est gérée en régie par l'Agglomération. Pour rappel, un ISDI est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site.

Le site d'Héauville accueille les gravats des déchèteries des Pieux et d'Héauville ainsi que les tonnages des régies du pôle de proximité des Pieux et ceux des professionnels du territoire (dépôts payants).

En 2023, les tonnages stockés sur ce site sont de **1 353 tonnes** réparties de la façon suivante :

- 597 tonnes apportées par les régies du PP des Pieux,
- 86 tonnes déposées et facturées à des professionnels,
- 225 tonnes issues de la déchèterie d'Héauville,
- 445 tonnes issues de la déchèterie des Pieux.

• ISDI des Moitiers-d'Allonne

L'ISDI des Moitiers-d'Allonne est gérée en régie par l'Agglomération. Elle accueille les gravats des déchèteries de Portbail et des Moitiers-d'Allonne ainsi que les tonnages des collectivités et des professionnels du territoire.

En 2023, les tonnages stockés sur ce site sont de **2 214 tonnes** réparties de la façon suivante :

- 1031 tonnes issues de la déchèterie de Portbail,
- 705 tonnes issues de la déchèterie des Moitiers-d'Allonne,
- 452 tonnes issues de la déchèterie des Pieux,
- 26 tonnes issues de la déchèterie d'Héauville.

• Centre de compostage du Becquet

Le centre de compostage du Becquet est géré en régie par l'Agglomération. En 2023, 12 666 tonnes (+ 18%) de branchages et de pelouses ont été apportées sur ce site dont :

- 11 943 t de résidus de jardins issues des déchèteries de Cherbourg en Cotentin et de Martinvast et des régies, des communes et autres apports (non payants) (+18%)
- 723 tonnes d'apports payants (+14%)

Le tonnage traité sur le centre de compostage en 2023 est de 7 790 tonnes +21% par rapport à 2022), le reste a été mis au rebut (92 tonnes) ou envoyé sur la plateforme de compostage de VALNOR à Valognes (4 784 tonnes).

La vente de compost 2023 est de 2 537 tonnes réparties de la façon suivante :

- 1 269 tonnes pour le SILEBAN
- 132 tonnes pour les collectivités
- 1 136 tonnes en vente directe (tarifs définis par délibération avec un minimum de 10 tonnes par commande)



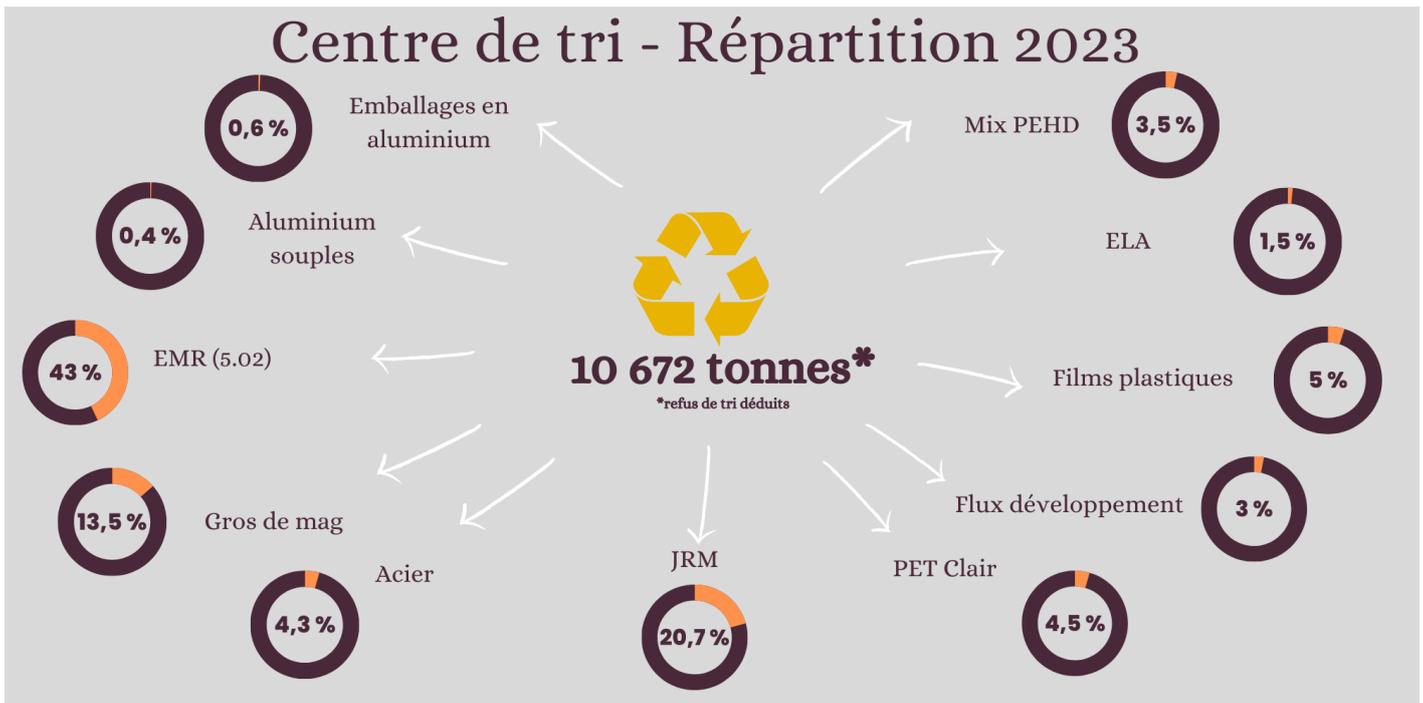
Centre de compostage de Tourlaville - @Thierry Houyel

- Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin

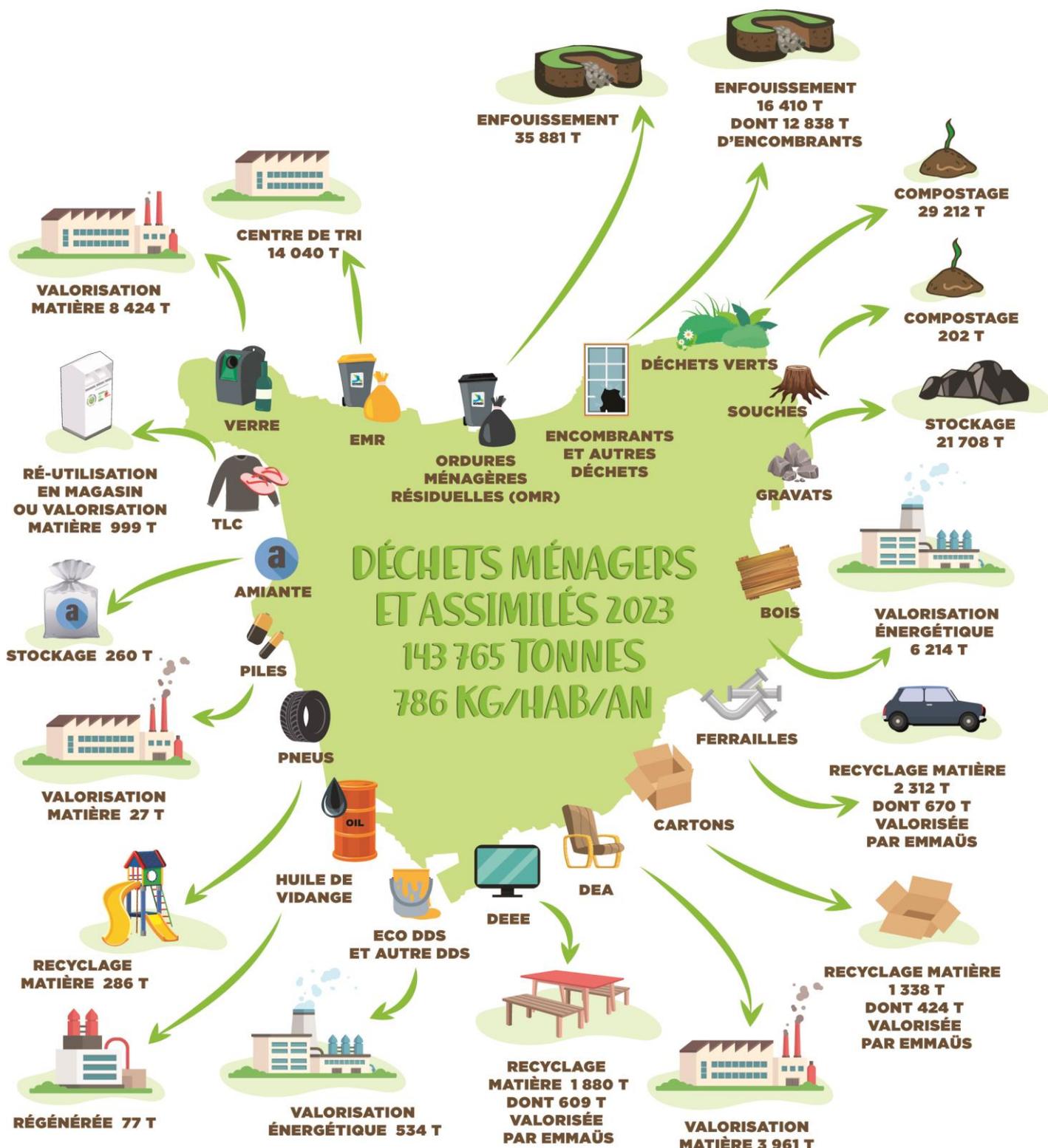
Le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin a fermé le 31 décembre 2022. L'ensemble des emballages recyclables sont triés par un prestataire en attendant l'ouverture du centre de tri NORMANTRI.

En 2023, le centre de tri de la SPHERE a trié 13 645 tonnes d'EMr sur les 14 326 entrantes (collecte 2023 + stock 2022).

Les productions réalisées en 2023 pour le centre de tri de la SPHERE sont les suivantes (hors refus de tri) :



TONNAGE GLOBAL TRAITÉ

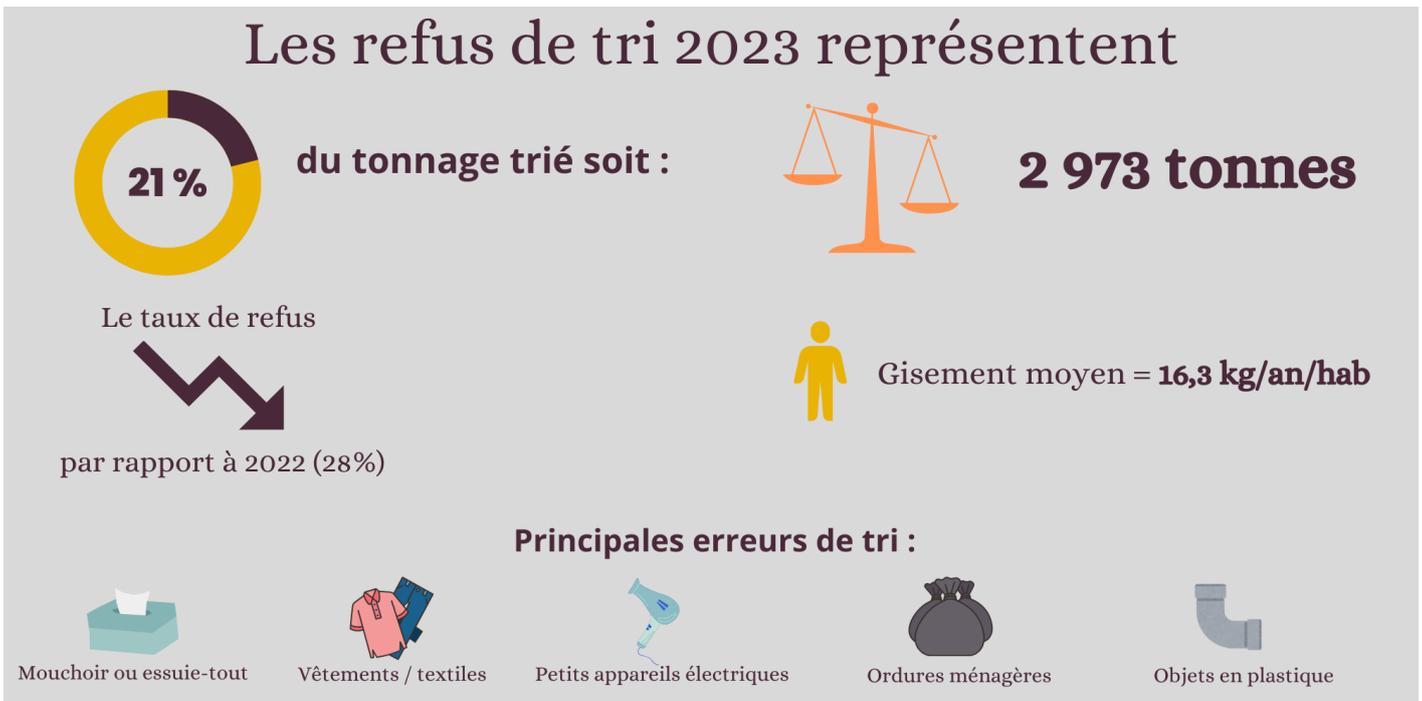


2 REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri ou par le process utilisé. Ces déchets doivent être retirés car ils rendraient impropre la valorisation du flux restant, il peut s'agir entre autres :

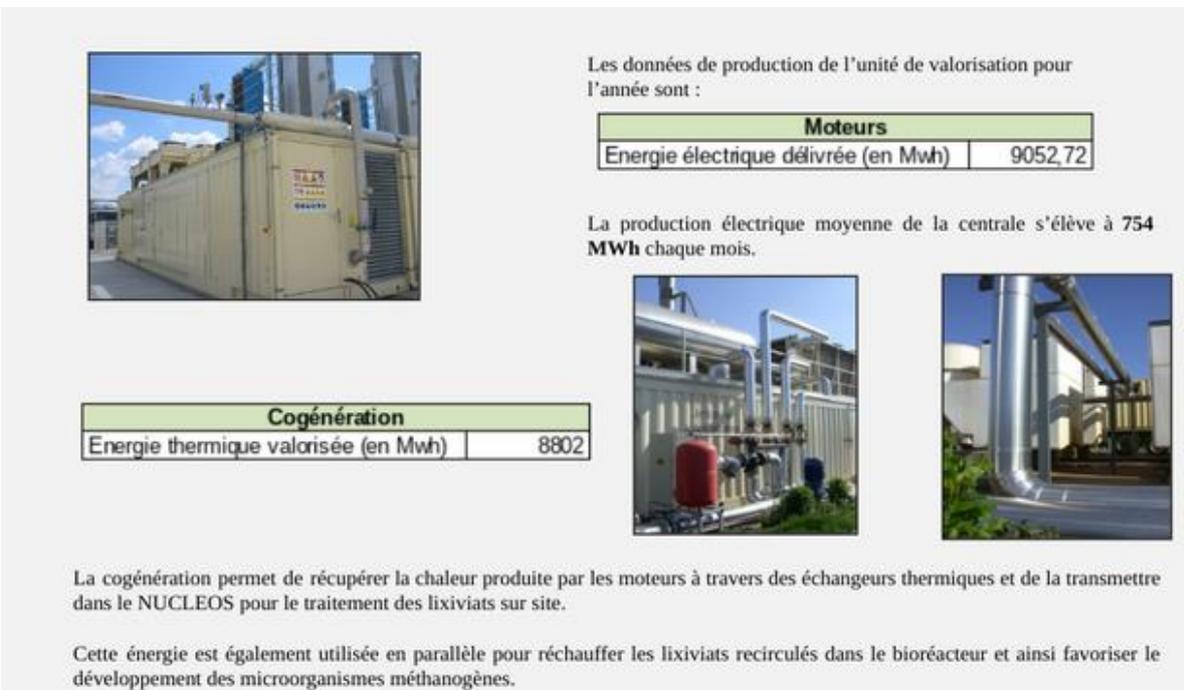
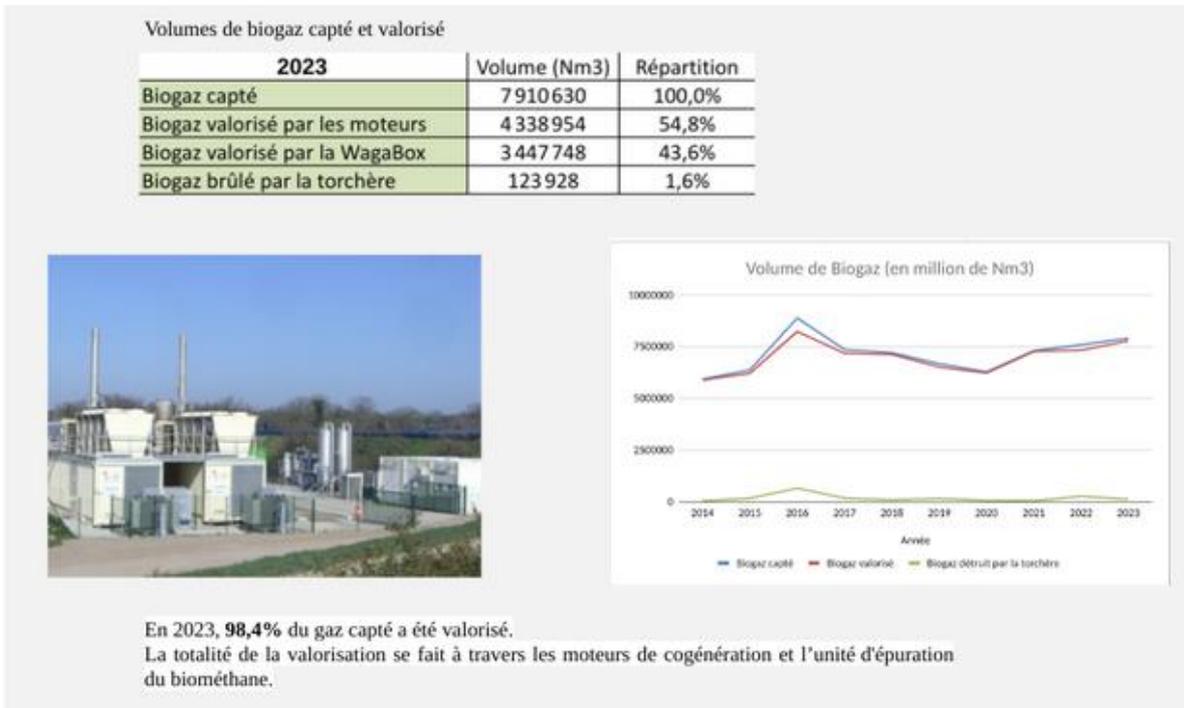
- De plastiques autres que les emballages,
- De verre, le centre de tri étant réservé aux EMr,
- D'encombrants, DEEE, de textiles,
- D'ordures ménagères résiduelles...



Dans le cadre de l'amélioration du tri et de la baisse des refus de tri, des caractérisations sont réalisées régulièrement sur le centre de tri. Ces caractérisations ont pour but de repérer les secteurs où le tri est de moins bonne qualité mais également d'essayer de mettre en lumière les erreurs de tri les plus courantes. Les ambassadeurs du tri ont la gestion de ces caractérisations en partenariat avec la référente du contrat CITEO et un agent de l'équipe maintenance. Pour rappel, une caractérisation a pour but de connaître la composition du gisement de déchets. Elle est réalisée sur un échantillon pris au hasard, que l'on trie suivant des catégories définies. Chaque catégorie est ensuite pesée permettant de définir des pourcentages de composition.

PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS

Les Omr et encombrants sont traités sur le site de la SPEN dont les performances énergétiques sont les suivantes :



BILAN

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

DU TRAITEMENT



Au total, en 2023
143 688 tonnes
de déchets ont été
traités tous flux
confondus

↘ **0,9 %**
par rapport à
2022

52 %
de déchets
valorisés

**Taux global de
valorisation**

48 %
de déchets
non valorisés

Valorisation matière



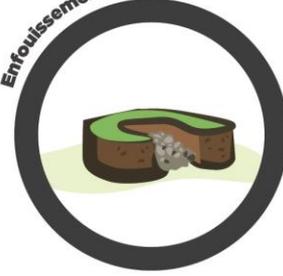
44 %

Valorisation énergétique



5 %

Enfouissement



36 %

ÉVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

Au cours de l'année 2023, la direction déchets ménagers et assimilés a dans un premier temps finalisé la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte, en apportant quelques modifications et améliorations. Des suivis de collecte ont été mis en place pour vérifier la prise en compte des nouvelles consignes de tri.

D'autres projets ont continué d'évoluer à leur rythme :

- Avancement du projet Normantri avec la mise en œuvre de groupes de travail.
- Le déploiement de la politique de compostage individuel.
- Etude sur le tri à la source des biodéchets et sur la tarification incitative.
- La création des brigades vertes.
- L'étude sur le traitement des résiduels après 2030 dans le cadre du M9.

Prospective 2024 :

- La mise en œuvre d'une planification du déploiement du tri à la source des biodéchets et la mise en œuvre des expérimentations.
- Le démarrage de la réhabilitation du site de transfert de Bricquebec-en-Cotentin.
- La poursuite de l'étude de tarification incitative.
- La rédaction du règlement de collecte pour une mise en œuvre en 2025.
- Le lancement d'une assistance de maîtrise d'ouvrage dont le but est de réaliser un programme d'actions sur les déchèteries de l'agglomération pour permettre leur optimisation, afin d'améliorer et de développer la qualité du service rendu aux usagers de l'agglomération. L'agglomération Le Cotentin a pour objectif d'équiper son territoire d'un réseau de déchèteries modernes et fonctionnelles, en adéquation avec les besoins et les attentes actuelles des utilisateurs et avec les évolutions futures, pour les 10 prochaines années. Le Cotentin souhaite également disposer d'outils d'aide à la décision nécessaires pour évaluer la pertinence et les modalités de mise en œuvre d'une déchèterie nouvelle génération sur son territoire.

RESSOURCES HUMAINES

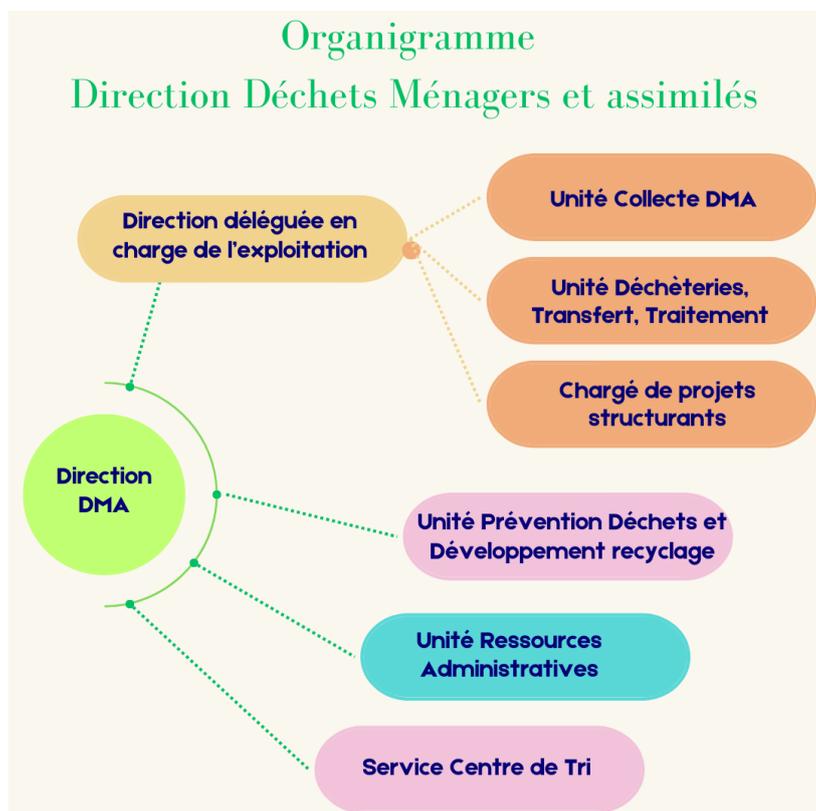
1 DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS

L'organigramme de la direction déchets ménagers et assimilés est composé de 4 unités et un service :

- Unité Ressources administratives
- Unité Prévention des déchets et développement du recyclage
- Unité Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Unité Déchèteries, Transfert, Traitement
- Service Centre de tri

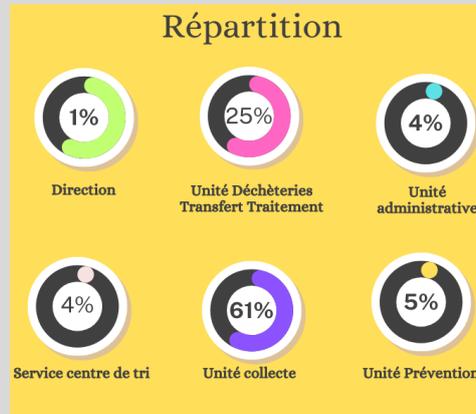
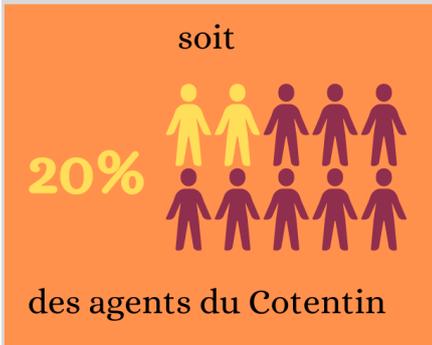
Le directeur de la direction déchets ménagers et assimilés est sous l'autorité du Directeur Général Adjoint du Pôle « Services aux Usagers ».

Au 1^{er} janvier 2023, l'unité collecte s'est vu doter d'un service logistique, maintenance et collecte des PAV.



La Direction Déchets Ménagers en quelques chiffres

210 Agents

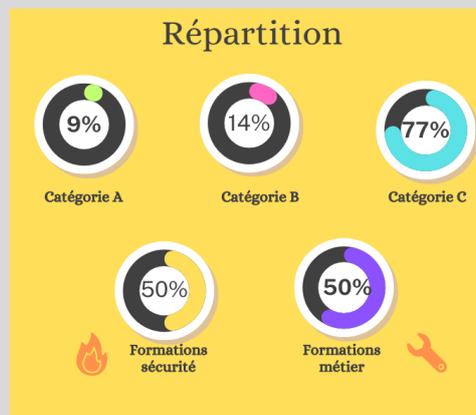
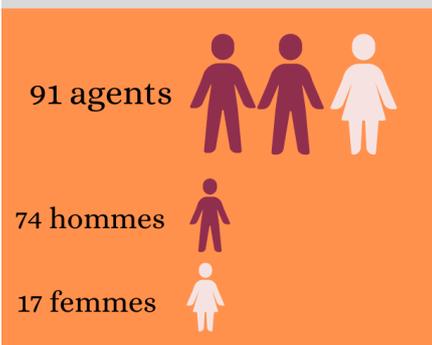


2 FORMATION DES AGENTS

En 2023, de nombreuses formations ont été réalisées, des formations métiers pour améliorer la connaissance et la technicité des agents, mais également des formations hygiène/sécurité pour réduire les risques liés au travail.

Formation des agents de la direction DMA

2826 Heures



3 INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL

En 2023, la direction technique dont dépend la DDMA comptabilise 37 accidents de travail. Le nombre de jours d'arrêts est de 2 218 jours pour les AT 2023.

- Le taux de gravité est de 2,48 (2,9 en 2022)
- Le taux de fréquence est de 38 (41 en 2022)

Au sein de la DMA, **on comptabilise 27 accidents** avec arrêts. Cependant, 93 % de ces accidents se rattachent à l'unité collective, ces AT sont liés essentiellement à un effort de soulèvement ou une manipulation de charge ou une chute/glissade de plain-pied ou avec dénivellation (marches/trottoirs).

Bilan des accidents du travail

PÔLE SERVICES TECHNIQUES



Nombre d'accidents : 34 avec arrêt
3 sans arrêt
1 accident de trajet mortel



2 218 jours d'arrêts



Taux de fréquence = 38

Taux de gravité = 2,48



ZOOM DMA



27 accidents avec arrêt
dont 93 % = unité collective



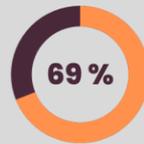
1 784 jours d'arrêts

4 SINISTRALITÉS

En 2023, on observe 26 sinistres sur les véhicules ou engins (27 en 2022) dont 69 % sont attribués à la collecte.



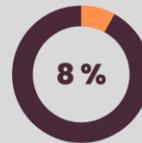
Sinistres automobiles



Unité Collecte



Unité Décheteries



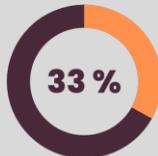
Unité Prévention



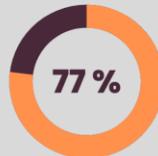
Unité Tri et Valorisation



Domages aux biens



Unité Collecte



Unité Décheteries

Les dommages aux biens et les sinistres liés à la responsabilité civile sont dus aux déchèteries et à la collecte.

Globalement, c'est 31 sinistres pour la direction (44 en 2022) dont 65 % rattachés à l'unité collecte.



Responsabilité civile



Unité Collecte



Unité Tri et Valorisation

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

1 DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Afin de favoriser la transparence et la concertation sur la thématique des déchets, la collectivité a mis en œuvre des commissions prospectives dont une spécifique aux compétences « environnement/déchets ». Cette commission se réunit régulièrement et permet de débattre sur les projets du mandat mais également de réfléchir aux grands enjeux du Cotentin.

Elle a également initié la création du conseil de développement par délibération du 21 septembre 2017. Ce conseil, organe autonome de démocratie participative, a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin. Le Conseil de développement est amené à rendre un avis ou une contribution sur les sujets dont il a été saisi par l'agglomération du Cotentin, ou dont il s'est autosaisi. Son rôle est consultatif.

Le Conseil de développement a été sollicité en 2023 dans le cadre de l'étude biodéchets.



Groupe de travail
 Biodéchets avec le
 CODEV

Par ailleurs dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés, la collectivité avait retenu 9 axes de travail. Courant 2023, deux axes ont fait l'objet de concertation via une enquête pour l'Axe 6 « Eco-exemplarité de la collectivité et des communes membres en matière de prévention et de gestion des déchets » et via un groupe de travail pour l'Axe 1 « Développer les actions de réduction et de gestion de proximité des biodéchets et des résidus de jardins ».

- L'enquête de l'axe 6 a fait l'objet d'une forte participation avec 733 réponses.
- Concernant l'axe 1, c'est plus de 40 participants venant de divers horizons qui se sont réunis à Valognes le 10 octobre 2023.



GT Axe 1 – 10 octobre 2023

2 SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

Au 31 décembre 2023, c'est ainsi 5762 réclamations (7 581 en 2022) qui ont été enregistrées. Ce chiffre important est lié à la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte et plus particulièrement au retard sur la distribution des bacs.

96 % des réclamations concernent l'unité collecte dont 59 % sont liées au problème de dotation en bacs (66% en 2022), 34% des réclamations sont liées à la collecte en porte à porte (24% en 2022), le reste concerne les colonnes d'apports volontaires.

Répartition des réclamations :

**1 939**

Liées à la collecte
en porte à porte

**3 406**

Liées à la fourniture
de bacs ou sacs

**189**

Liées aux
colonnes de tri

**220**

Liées au broyage
ou compostage

**3**

Liées au
financement

**3**

Liées aux
déchèteries

Concernant le suivi du courrier de la DMA, pour 2023, on enregistre 419 courriers contre 444 en 2022.

Des suivis (appels téléphoniques et accueils physiques) ont été mis en œuvre courant 2023 sur les maisons du Cotentin, on comptabilise :

- 1 698 accueils physiques pour la DMA
- 6 954 appels téléphoniques pour la DMA auxquels s'ajoutent les 1081 appels gérés par l'unité administrative qui de Caligny et les 5 200 appels téléphoniques gérés en direct par les ambassadeurs du tri et de la prévention
- 678 mails reçus sur l'adresse contact@lecotentin.fr en lien avec la DMA auxquels s'ajoutent les 777 reçus sur la boîte prevention.dechets@lecotentin.fr

**1 698**

Accueils physiques
liés à la DMA

**13 235**

Accueils téléphoniques
liés à la DMA

**1 455**

Mails
liés à la DMA

BUDGET ET FINANCEMENT

Dans un contexte particulièrement évolutif (augmentation des coûts de traitement (taxe générale sur les activités polluantes), refonte des procédures de collecte, évolution des règles de tri, etc...), la Communauté d'Agglomération a souhaité opter pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1er janvier 2022.

Budget global 2023

Année	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Fonctionnement	Recettes Investissement
2022	31 257 043 €	5 953 538 €	24 760 133 €	5 117 571 €
2023	32 880 862 €	4 226 976 €	29 206 482 €	0 €

Dépenses  - 0,3 %

Recettes  - 2.2 %



Coût global en €/hab :

203 €

Le budget global représente 37 107 838 € de dépenses – 0,3 % par rapport à 2022, ramené à l'habitant, cela représente un coût brut de 203 € pour la gestion des DMA (équivalent à 2022). On note également une baisse des recettes (-2,2%) qui ne couvrent pas l'ensemble des dépenses.

STRUCTURE DES DÉPENSES

Le budget de la direction présente des dépenses de fonctionnement ainsi que des dépenses d'investissement qui seront détaillées ci-après.

Dépenses 2023		
Année	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Investissement
2022	31 257 043 €	5 953 538 €
2023	32 880 862 €	4 226 976 €

Fonctionnement  + 5,2 %

Investissement  - 40,8 %

1 LA NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses se composent de la façon suivante :

Dépenses fonctionnement 2023

Année	2023	2022
Charges à caractère général	21 079 122 €	19 524 229 €
Charges de personnel et frais assimilés	11 646 349 €	11 674 925 €
Autres charges de gestion courante	127 236 €	37 098 €
Charges financières	15 299 €	3 486 €
Charges exceptionnelles	12 856 €	17 306 €
Total	32 880 862 €	31 257 043 €



+ 5,2 %

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées des dépenses liées à l'exploitation des régies (masse salariale et charges annexes) et aux marchés de prestations de services (collecte, transport et traitement des déchets comprises dans les charges à caractère général). On note que globalement le budget entre 2022 et 2023 subit une hausse (+5,2%).

Cette hausse s'explique en partie par une augmentation des dépenses de charges à caractère général (chapitre 11). Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

Détail chapitre 11	2023	2022	Différence
Carburants	1 040 344,20 €	993 852,46 €	46 491,74 €
Entretien autres biens mobiliers	276 487,32 €	858 963,45 €	-582 476,13 €
Entretien matériel roulant et taxe	548 574,19 €	413 653,17 €	134 921,02 €
Matières et fournitures	850 733,47 €	788 568,89 €	62 164,58 €
Contrats de prestations	17 667 560,02 €	15 581 865,22 €	2 085 694,80 €
Autres	695 422,80 €	887 325,84 €	-191 903,04 €
TOTAL	21 079 122 €	19 524 229,03 €	1 554 892,97 €

On note une augmentation générale liée à l'augmentation des dépenses de carburants, mais essentiellement aux coûts des contrats de prestations.

Les prestations de services, avec la hausse de la TGAP, la révision de prix ou les nouveaux marchés subissent une augmentation de 13,4%. Ce poste de dépenses représente 84% des dépenses des charges à caractère général et comprend essentiellement les prestations liées à la collecte, au tri, au transport ou au traitement des déchets. Ce poste va continuer à fortement augmenter dans les années à venir avec la hausse de la TGAP, il est donc important de réduire au plus vite le tonnage de déchets à traiter

Le deuxième poste de dépense concerne les charges de personnels. La direction déchets ménagers et assimilés fait partie des directions présentant le plus grand nombre d'agents (cf. page 43-44).

2 LA NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissement 2023

Année	2023	2022
Emprunts et dettes assimilées	108 209,46 €	108 141,59 €
Immobilisations incorporelles	469 186,44 €	1 093 548,00 €
Immobilisations corporelles	3 411 387,03 €	4 650 444,17 €
Immobilisations en cours	238 192,76 €	101 403,74 €
Total	4 226 975,69 €	9 553 537,50 €



- 40,8 %

Les dépenses d'investissement du budget sont composées :

- à 78 % pour le renouvellement ou l'acquisition de matériels, d'outillages et de véhicules pour assurer le maintien et la modernisation des outils de travail (immobilisations corporelles),
- à 2 % pour les travaux d'investissements pour les déchèteries, sites de transferts (immobilisations en cours),
- à 2 % pour le reversement de la fiscalité pour les communes membres du Groupement à Fiscalité Propre (GFP),
- à 18 % pour les immobilisations incorporelles telles que l'enquête de conteneurisation menée par SULO ou l'étude du site de transfert de Bricquebec.

Les dépenses « immobilisations corporelles » se composent à :

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20241003-DEL2024_112-DE

- 28 % de l'acquisition ou du renouvellement des véhicules de la direction (Bennes, camions et VL),
- 56 % de l'acquisition de bacs, de colonnes de tri et de composteurs,
- 15 % correspondent à l'achat ou au renouvellement de matériels divers.

STRUCTURE DES RECETTES

Recettes 2023

Année	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Investissement
2022	24 760 133 €	5 117 571 €
2023	29 206 482 €	0 €

Fonctionnement  **+ 18 %**

Investissement  **- 100%**

1 LA NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

Ces recettes se composent de la façon suivante :

Détail chapitre 11	2023	2022	Différence
Atténuations de charges	0,00 €	7 952,28 €	-7 952,28 €
Produits des services	2 117 307,93 €	1 595 973,01 €	521 334,92 €
Impôts et taxes	22 072 936,00 €	20 592 956,00 €	1 479 980,00 €
Dotations, subventions	4 493 211,46 €	2 030 481,06 €	2 462 730,40 €
Autres produits	519 989,41 €	459 951,18 €	60 038,23 €
Produits exceptionnels	3 036,92 €	72 819,59 €	-69 782,67 €
TOTAL	29 206 481,72 €	24 760 133,12 €	4 446 348,60 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des financements liés à l'imposition (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), à la redevance spéciale, aux recettes des éco-organismes et à la revente des matériaux.

Dans « produits des services », on retrouve les redevances campings, les recettes des déchèteries (tarif professionnel), la vente de compost, les recettes liée aux ventes de matériaux et les remboursements de frais par les communes membres de GFP.

Les recettes présentent sous l'appellation « Dotations et subventions » se composent de la participation au marché de Baie du Cotentin (en lien avec la convention), et aux recettes CITEO. La hausse est quant à elle due aux décalages des versements de CITEO sur l'année 2023.

La TEOM représente 75,6 % des recettes, avec les redevances campings et la facturation des professionnels en déchèterie, ce pourcentage s'élève à 92,2 %.

2 LA NATURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif 2023 ne présente aucune recette d'investissement pour la DMA.

ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

La Communauté d'agglomération du Cotentin présente à nouveau en 2023 un budget global de la direction déchets ménagers équilibré par une participation à hauteur de **7 901 356 €**. La participation pour équilibrer le budget augmente de 7,8 % soit 568 480 € en plus par rapport à 2022.

Extrait du rapport de présentation du CA 2023 – Conseil du 27 juin 2024 (DEL 2024-071) – Article VII-B

B. Les conditions d'équilibre propre au compte déchets ménagers

Pénalisé par la hausse de la TGAP et la baisse des dotations, le solde de fonctionnement était déficitaire en 2022. Le dynamisme des recettes sur 2023 permet de contrer l'évolution de la TGAP et de réduire le déficit par rapport à 2022. Celui-ci s'élève à -699 K€ en 2023, contre -2 917 K€ en 2022.

Lors du transfert de compétence une attribution de compensation a été calculée sur les communes de Cherbourg-en-Cotentin et La Hague à hauteur de 3 700 205 € pour prendre en charge le déficit.

Un emprunt avait été contracté en 2022 à hauteur de 5,1 M€ pour financer les investissements relatifs à la réorganisation de la collecte sur l'ensemble du territoire.

K€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement	24 735	29 205	4 471	18,07%
- Charges de fonctionnement	31 240	32 866	1 626	5,20%
+ Attribution de compensation	3 700	3 700	0	0,00%
= SOLDE DE FONCTIONNEMENT BRUT	-2 805	40	2 845	n.s.
- Annuité	112	739(*)	627	561,98%
= SOLDE DE FONCTIONNEMENT NET	-2 917	-699	2 218	n.s.

(*) y compris emprunt contracté en 2022

Les recettes propres des déchets ménagers et assimilés couvrent 98 % des dépenses de fonctionnement (hors amortissements) en 2023 (contre 91 % en 2022).

GLOSSAIRE

- **ADTP** : Ambassadeurs du tri et de la prévention
- **CeC** : Cherbourg-en-Cotentin
- **CCES** : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- **C1** : une collecte par semaine, **C2** : deux collectes par semaine, **Cx** : x collecte par semaine
- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement – *la population DGF = Population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)*
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés – *comprend les OMr, les EMr et les déchets de déchèterie*
- **DSI** : Direction Système Informatique
- **DSPMET** : Direction de la Santé, de la Prévention et du Mieux Etre au Travail
- **ECT** : Extension des consignes de tri
- **EMr** : Emballages Ménagers recyclables *correspond à l'ensemble des emballages ménagers et aux papiers graphiques.*
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **GFP** : Groupement à Fiscalité Propre
- **ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement
- **ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles - ce sont les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source, des emballages recyclables, des biodéchets, et déchets recyclables (orientés vers les déchèteries)
- **PCA** : Plan de Continuité d'Activités
- **PRA** : Plan de Reprise d'Activités
- **REP** : Les filières à responsabilité élargie des producteurs - les fabricants, distributeurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets (piles, pneus, DEA, DEEE, DDS,...)
- **SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- **SERP** : Semaine Européenne de Recyclage des Piles
- **TLC** : Tissus, Linges, Chaussures
- **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ANNEXE 1 – Comparaison des tonnages

		2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OMr		64 345,86	48 045,65	46 747,00	47 808,64	47 832,00	43 498,13	35 880,67
Verre		6 789,27	7 114,66	7 348,94	7 782,85	8 029,54	7 964,08	8 423,98
Emr		10 843,78	9 310,05	9 760,25	8 829,99	9 301,93	11 179,87	14 039,60
Encombrants		13 846,20	16 015,27	14 163,93	12 923,67	13 498,00	12 539,03	12 838,00
Bois		3 317,99	4 949,02	5 472,69	5 690,74	6 300,00	5 863,32	6 214,00
Déchets verts	Gazon	8 810,05	6 540,18	7 802,00	4 986,08	7 772,00	5 795,75	6 817,00
	Branchages	11 482,58	16 171,71	14 638,00	14 258,74	17 344,00	14 626,51	19 053,00
Cartons		1 429,02	1 513,24	1 276,00	1 221,74	1 467,00	1 441,39	1 338,00
Gravats		11 009,32	15 126,61	17 366,00	15 850,22	20 205,00	20 579,82	21 023,00
Feraille		2 384,43	2 514,67	2 645,00	2 714,98	2 700,00	2 306,24	2 312,00
DEEE		528,48	1 665,67	1 692,00	1 706,77	1 835,00	1 679,16	1 879,96
Piles		3,46	22,54	25,60	25,57	26,00	24,64	26,79
DDS		207,57	395,54	506,53	537,16	589,00	579,53	534,38
Huiles de vidange		53,63	36,98	29,98	17,10	67,00	52,20	0,00
DEA		0,00	1 837,12	2 675,62	3 219,32	4 084,00	4 008,74	3 961,00
Amiante		51,80	148,16	208,00	151,38	307,00	241,14	260,00
Souches				117,00	147,58	360,00	223,98	202,00
Pneumatiques		53,66	67,24	210,47	228,67	290,00	349,08	286,00
TOTAL		135 157,10	131 474,32	132 685,01	128 101,20	142 007,47	132 952,60	135 089,39
Population	INSEE	183 889	181 321	179 758	184 783	184 477	183 572	182 798
	DGF	200 388	199 970	199 247	198 307	198 486	197 757	197 102

ANNEXE 4 – Tonnages par déchèteries 2022

PP Déchèterie	CaC + La Saire			Cœur du Cotentin		Côte des îles		Douve et Divette Martvast
	Tourlaville	Cherbourg-Océville	Querqueville	Valognes	Briquebœbec	Portbail	Les Mottiers- d'Allionne	
Population municipale		84 386			26 198		8 361	8 953
Population DGF		86 308			26 811		12 765	9 057
Bois	1 013	504	293	523	355	370	194	274
Cartons	197	166	77	131	85	63	51	71
Pelouse	376	441	260	676	600	369	221	239
Branchages	1 253	1 973	1 260	898	775	1 382	477	736
Encombrants	2 527	1 646	548	1 220	784	723	362	530
Ferrailles	344	224	140	154	164	126	88	112
Gravats	5 376	2 026	1 239	1 679	1 239	1 143	661	1 101
Déchets électriques		431		171	130	73	62	87
Mobiliers	889	610	266	372	269	207	143	173
Amiante	117			58		19		
Pneus	52	31	6		35	33		
DDS (Eco + Hors Eco)	90	54	37	41	46	32	19	30
Souches	0	0	0	37	0	102	0	0
Huile noires	1,8	1,1	0,5	4,8	5,4	3,5	1,7	2,9
Piles	2,0	3,1	1,2	2,3	1,8	1,6	0,8	1,3
Recyclium	1,4	0,5	0,3	0,7	0,3	0,5	0,3	0,1
Tonnage total	12 240	8 111	4 128	5 968	4 491	4 645	6 928	3 357
		24 479			10 459			3 357

PP	La Hague		Les Pleux		Montebourg	Le Ham	Saint Pierre Eglise	Varouville	Val de Saire	Anneville-en-Saire	Vallée de l'Ouve	CaC
	Déchèterie	Gréville-Hague	Héauville	Les Pleux								
Population municipale	11 509		13 784		7 032		8 711		8 745		5 893	183 572,00
Population DGF	12 468		15 455		7 746		9 948		10 944		6 255	197 757,00
Bois	332		253	549	241		393		393		177	5 863
Cartons	67		49	151	44		84		166		39	1 441
Pelouse	257		29	369	303		634		796		225	5 796
Branchages	948		663	1 010	390		1 458		1 066		338	14 627
Encombrants	534		407	820	527		881		699		331	12 539
Ferrailles	146		77	216	96		158		184		77	2 306
Gravats	1 179		267	840	663		1 330		1 251		585	20 580
Déchets électriques	109		45	146	79		113		156		78	1 679
Mobiliers	245				155		189		347		144	4 009
Amiante	11			37								241
Pneus	32		21		117		23					349
DDS (Eco + Hors Eco)	33		15	44	20		35		43		34	573
Souches	0		0	0	0		79		6		0	224
Huile noires	6,7		2,0	5,9	2,3		5,5		6,2		2,0	52
Piles	1,6		0,2	1,8	1,8		1,7		2,0		1,3	25
Recylum	0,3		0,0	0,7	0,4		0,3		0,4		0,2	6
Tonnage total	3 901		1 828	4 189	2 640		5 385		5 115		2 031	70 311
	3 901		6 017		2 640		5 385		5 115		2 031	70 311

ANNEXE 5 – Comparaison financière

BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Nature	Budget 01				
	2023	2022	2021	2020	2019
CHARGES A CARACTERE GENERAL					
6042 - ACH PRESTA SCES AUTRES TER AME	62 414,02 €	63 915,68 €	87 190,57 €	99 872,80 €	79 309,08 €
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	26 231,58 €	11 752,33 €	18 023,41 €	11 276,43 €	18 802,03 €
60612 - ENERGIE ET ELECTRICITE	147 465,81 €	113 956,62 €	103 525,77 €	115 504,48 €	75 187,10 €
60622 - CARBURANTS	1 040 344,20 €	993 852,46 €	628 600,03 €	514 787,35 €	620 233,45 €
60623 - ALIMENTATION	488,78 €	571,96 €	19,01 €	151,48 €	313,66 €
60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	0,00 €	0,00 €	1 992,00 €	0,00 €	0,00 €
60631 - FOURNITURES D ENTRETIEN	8 934,64 €	7 132,52 €	6 877,89 €	2 781,21 €	188,42 €
60632 - FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	157 673,52 €	198 585,81 €	166 316,50 €	93 798,85 €	69 316,42 €
60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	124 231,84 €	77 761,92 €	37 197,32 €	76 827,08 €	63 803,88 €
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 711,14 €	5 280,71 €	3 808,27 €	3 725,90 €	5 164,72 €
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	554 182,33 €	499 807,93 €	533 250,91 €	564 943,93 €	433 757,67 €
611 - CONTRATS PREST SERV ENTREPRISE	17 667 560,02 €	15 581 865,22 €	12 950 540,57 €	11 588 284,41 €	11 689 170,55 €
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	0,00 €	74 408,27 €	47 007,20 €	49 679,64 €	55 670,50 €
61358 - LOCATION AUTRES	23 302,77 €				
61351 - LOCATION MATERIEL ROULANT	76 231,72 €				
61521 - ENT ET REPARATION TERRAINS	53 657,63 €	57 837,42 €	42 314,30 €	42 231,35 €	3 860,03 €
615221 - ENT. ET REP. BATIMENTS PUBLICS	14 169,47 €	16 252,34 €	20 033,87 €	5 724,41 €	14 373,16 €
615228 - ENTR. ET REP. AUTRES BATIMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	946,20 €	969,00 €
615231 - ENTR. ET REP. VOIRIES	8 520,99 €	2 271,58 €	5 419,94 €	0,00 €	970,37 €
615232 - ENTR. ET REP. RESEAUX	54 098,98 €	8 319,17 €	32 264,34 €	2 017,64 €	0,00 €
61551 - ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	533 757,15 €	413 653,17 €	416 511,35 €	314 607,69 €	332 222,47 €
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	146 040,25 €	858 963,45 €	830 989,27 €	752 338,90 €	842 212,38 €
6156 - MAINTENANCE	15 813,99 €	37 970,59 €	14 503,48 €	5 154,01 €	15 137,27 €
617 - ETUDES ET RECHERCHES	94 183,25 €	124 918,43 €	28 424,40 €	14 172,00 €	0,00 €
6182 - DOC GENERALE ET TECHNIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	329,00 €	2 348,00 €
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	0,00 €	358,80 €	269,40 €	518,40 €	2 073,60 €
6225 - INDEM AU COMPTABLE & REGISSEUR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18,32 €
6226 - HONORAIRES	0,00 €	3 952,80 €	4 212,00 €	4 584,00 €	85,87 €
62268 - AUTRES HONORAIRES CONSEILS	6 986,60 €				
6227 - FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	194 481,80 €	0,00 €
6228 - DIVERS	0,00 €	2 988,00 €	36,00 €	514,00 €	1 698,59 €
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	324,00 €	7 128,00 €	2 830,08 €	2 341,54 €	5 400,00 €
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	34 374,65 €	144 013,50 €	24 828,08 €	6 630,74 €	12 085,80 €
6237 - PUBLICATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 197,60 €	5 377,80 €
6238 - DIVERS	16 061,52 €	11 482,65 €	11 448,36 €	2 797,68 €	11 406,00 €
6241 - TRANSPORT DE BIENS	9 840,00 €	6 331,50 €	5 557,04 €	3 755,74 €	-738,00 €
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	9 206,00 €	15,00 €	0,00 €	187,20 €	93,60 €
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	16 310,03 €	0,00 €	2 726,94 €	4 096,93 €	6 832,36 €
6258 - MISSIONS	0,00 €	33 391,83 €	16 890,56 €	23 940,36 €	7 893,22 €
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	475,56 €	10 015,18 €	373,04 €	0,00 €	0,00 €
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	7 833,77 €	8 180,72 €	8 131,32 €	8 723,46 €	6 824,38 €
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00 €	177,94 €			
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE	48 553,18 €	59 238,75 €	53 970,56 €	51 837,03 €	51 746,72 €
6283 - FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	6 132,93 €	7 063,16 €	6 455,40 €	8 923,20 €	0,00 €
62872 - REMB. FRAIS AU BUDGET ANNEXE	-5 684,00 €	5 684,00 €			
62875 - REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	96 665,66 €	60 673,55 €	80 949,37 €	80 949,37 €	101 121,43 €
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 210,72 €	8 428,47 €	10 207,87 €	9 029,45 €	2 757,82 €
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	14 817,04 €	6 027,60 €	9 337,60 €	5 212,52 €	9 055,61 €
TOTAL	21 079 121,74 €	19 524 229,03 €	16 214 234,02 €	14 671 875,78 €	14 546 743,28 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20241003-DEL2024_112-DE

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
6318 - AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	157,16 €
6331 - VERSEMENT DE TRANSPORT	100 924,00 €	100 572,00 €	72 060,00 €	46 091,00 €	43 916,00 €
6332 - COTISATIONS VERSEES AU FNAL	33 639,00 €	33 622,00 €	31 825,00 €	31 172,00 €	30 795,00 €
6336 - COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDGFPT	67 130,00 €	63 835,00 €	56 739,00 €	46 992,00 €	55 433,00 €
6338 - AUT IMP & TAXES SUR REMUNER	20 186,00 €	20 172,00 €	19 128,00 €	18 705,00 €	18 478,00 €
64111 - REMUN PRINCIPALE PERS TITUL	4 613 917,06 €	4 789 309,29 €	4 705 484,71 €	4 741 189,03 €	4 695 269,73 €
64112 - SFT INDEMNITE DE RESIDENCE	58 263,06 €	91 396,46 €	132 867,42 €	77 365,71 €	81 155,46 €
64113 - NBI	28 496,32 €				
64114 - PERSONNEL TITULAIRE INDEMN INFLATION	0,00 €	16 600,00 €			
64118 - AUTRES INDEMN PERS TITULAIRE	1 469 060,06 €	1 401 216,77 €	1 394 514,77 €	1 503 620,28 €	1 405 653,26 €
64131 - REMUNERATION	1 529 644,70 €	1 667 474,06 €	1 451 576,63 €	1 417 953,13 €	1 443 873,75 €
64132- SFT INDEMNITE DE RESIDENCE	14 459,95 €				
64134 - PERSONNEL NON TIT. INDEMN INFLATION	0,00 €	6 600,00 €			
64138 - AUTRES INDEMNITES	472 702,02 €	376 429,14 €	209 074,37 €	115 669,50 €	76 296,50 €
6415 - CONGES PAYES	128 990,34 €				
64168 - AUTRES EMPLOIS AIDES	933,90 €				
6451 - COTISATIONS A L'URSSAF	1 349 792,00 €	1 324 869,00 €	1 230 910,70 €	1 186 305,00 €	1 146 423,00 €
6453 - COTIS CAISSES DE RETRAITE	1 585 339,32 €	1 604 094,32 €	1 596 246,57 €	1 578 494,28 €	1 572 769,47 €
6454 - COTISATIONS AUX ASSEDIC	86 468,00 €	82 039,00 €	66 709,60 €	61 240,00 €	57 900,00 €
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 918,53 €	4 340,64 €	5 026,88 €	6 728,60 €	5 452,70 €
6478 - AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERS	84 446,66 €	92 085,56 €	99 504,08 €	101 665,69 €	81 124,67 €
6488 - AUTRES CHARGES	37,50 €	270,00 €	298,20 €	596,40 €	1 945,76 €
TOTAL	11 646 348,42 €	11 674 925,24 €	11 071 965,93 €	10 933 787,62 €	10 716 643,46 €
OPERATION D ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION					
675 - VALEURS COMPTABLES IMMO. CEDEE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	328 675,55 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	328 675,55 €	0,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
6512- DROITS D UTILISATION INFORMATIQUE NUAGE	0,00 €	26 600,37 €			
6532 - FRAIS DE MISSIONS CONSEILLERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	833,84 €
6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSO ET AUTRES ORGANISMES	0,00 €	10 495,90 €	8 127,22 €	13 349,00 €	3 147,66 €
65748 - SUBV DE FONCT AUTRES PERS DROIT PRIVE	8 694,75 €				
65811 - DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE NUAGE	91 136,30 €				
65888 - AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	27 405,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €
TOTAL	127 236,48 €	10 495,90 €	8 127,22 €	13 349,00 €	4 011,50 €
CHARGES FINANCIERES					
661131 - REMBOURSEMENT INTERETS EMPRUNTS TRANSFERES COMMUNES MEMBRES DU GFP	15 299,53 €	3 486,29 €	3 700,81 €	5 106,17 €	5 717,07 €
TOTAL	15 299,53 €	3 486,29 €	3 700,81 €	5 106,17 €	5 717,07 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
6711 - CHAR EXCEP INT MORAT PEN MARCH	0,00 €	0,00 €	484,32 €	508,43 €	2 064,86 €
6718 -AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	25,26 €	530,00 €	220,42 €	751,09 €
673 - TITRES ANNULES	12 855,41 €	168,48 €	160,00 €	864,23 €	0,00 €
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	17 112,06 €	188,00 €	279,00 €	0,00 €
TOTAL	12 855,41 €	17 305,80 €	1 362,32 €	1 872,08 €	2 815,95 €

BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

Nature	2023	2022	2021	2020	2019
ATTENUATION DE CHARGES					
6419 - REMBOURSEMENT SUR RENUMERATIO DU PERSONNEL	0,00 €	7 952,28 €	4 549,21 €	15 273,33 €	27 570,63 €
TOTAL	0,00 €	7 952,28 €	4 549,21 €	15 273,33 €	27 570,63 €
PDT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	0,00 €	3 030,00 €	44 755,00 €	15 877,05 €	23 490,00 €
704 - TRAVAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 417,65 €	0,00 €
70612 - REDEVANCE SPECIALE D ENLEVEMENT DES ORDURES	221 684,85 €	62 510,25 €	71 647,85 €	89 087,31 €	77 289,56 €
70613 - REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	528 761,48 €	285 804,78 €	83 585,40 €	77 406,42 €	40 042,26 €
706888 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	5 991,65 €	150,00 €			
7078 - AUTRES MARCHANDISES	1 355 542,01 €	1 230 048,33 €	613 205,31 €	422 509,10 €	1 001 224,51 €
70841 - M A DISPO PERSONNELS AUS BUDGETS ANNEXES			706 728,88 €	636 921,50 €	636 690,00 €
70848 - M A DISPO DE PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	5 327,94 €	6 034,48 €	4 938,22 €	6 417,47 €	11 685,21 €
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	0,00 €	8 395,17 €	24 279,59 €	23 010,45 €	29 704,38 €
TOTAL	2 117 307,93 €	1 595 973,01 €	1 549 140,25 €	1 292 646,95 €	1 820 125,92 €
IMPOTS ET TAXES					
73133 - TAXE D ENLEVEMENT DES OM	22 072 936,00 €	20 592 956,00 €	17 800 917,00 €	17 565 692,00 €	17 260 088,00 €
TOTAL	22 072 936,00 €	20 592 956,00 €	17 800 917,00 €	17 565 692,00 €	17 260 088,00 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	368 220,58 €	444 305,89 €	502 704,40 €	428 575,50 €	589 723,39 €
747888 - AUTRES ORGANISMES	4 124 990,88 €	1 586 175,17 €	3 284 842,18 €	1 389 787,46 €	1 701 233,21 €
TOTAL	4 493 211,46 €	2 030 481,06 €	3 787 546,58 €	1 818 362,96 €	2 290 956,60 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
755 - DEBITS ET PENALITES PERCUS	600,00 €				
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	519 389,41 €	459 951,18 €	502 999,42 €	271 715,87 €	132 663,13 €
TOTAL	519 989,41 €	459 951,18 €	502 999,42 €	271 715,87 €	132 663,13 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7711 - DEDITS ET PENALITES RECUES	0,00 €	15 600,00 €	3 725,00 €	1 100,00 €	0,00 €
773 - MANDATS ANNULES	1 739,22 €	2 819,84 €	661,11 €	4 641,58 €	15,24 €
775 - PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS	1 297,70 €	25 617,51 €			
7788 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00 €	28 782,24 €	19 606,37 €	17 031,51 €	35 781,11 €
TOTAL	3 036,92 €	72 819,59 €	23 992,48 €	22 773,09 €	35 796,35 €

BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Budget 01					
Nature	2023	2022	2021	2020	2019
OPERATION D ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION					
192 - PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSION IMMO	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 918,23 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 918,23 €	0,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40,00 €	140,00 €
168741 - AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP	108 209,46 €	108 141,59 €	107 639,40 €	106 716,38 €	106 126,37 €
TOTAL	108 209,46 €	108 141,59 €	107 639,40 €	106 756,38 €	106 266,37 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
2031 - FRAIS D ETUDE	467 326,58 €	1 091 172,00 €	0,00 €	30 329,03 €	13 218,50 €
2033 - FRAIS D INSERTION	1 859,86 €	2 376,00 €	5 184,00 €	2 700,00 €	2 808,00 €
2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL	469 186,44 €	1 093 548,00 €	5 184,00 €	33 029,03 €	16 326,50 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2111 - TERRAINS NUS	0,00 €	0,00 €	819,28 €	22 230,84 €	0,00 €
2158 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES AUTRES	515 052,62 €	0,00 €	6 358,80 €	25 425,60 €	13 192,80 €
2182 - AUTRES IMMO CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	2 053 296,98 €	1 587 335,90 €	373 218,56 €	1 209 429,70 €
21828 - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	972 001,32 €				
2184 - AUTRES IMMO CORPORELLES MOBILIER	0,00 €	466,62 €	7 689,08 €	5 166,17 €	2 028,94 €
21848 - AUTRES MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	18 705,23 €				
2188 - AUTRES IMMO CORPORELLES AUTRES	1 905 627,86 €	2 596 680,57 €	1 157 751,30 €	573 849,76 €	450 183,31 €
TOTAL	3 411 387,03 €	4 650 444,17 €	2 759 954,36 €	999 890,93 €	1 674 834,75 €
IMMOBILISATIONS EN COURS					
2313 - IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	23 364,33 €	18 504,89 €	79 314,32 €	46 115,39 €	60 671,56 €
2315 - IMMO EN COURS INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	36 656,46 €	82 146,45 €	2 892,99 €	5 054,49 €	88 340,85 €
2317 - AVANCES VERSEES - COMMANDES IMMO CORPO	178 171,97 €	752,40 €			
TOTAL	238 192,76 €	100 651,34 €	82 207,31 €	51 169,88 €	149 012,41 €
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
261 - TITRE DE PARTICIPATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	215 372,50 €	215 372,50 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	215 372,50 €	215 372,50 €

BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Budget 01						
Nature	2023	2022	2021	2020	2019	2018
SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES						
1328 - AUTRES SUB D EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €	95,00 €	800,00 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION						
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	27 570,99 €				
TOTAL	0,00 €	27 570,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES						
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	0,00 €	5 090 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 220,00 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT						
			0,00 €	0,00 €	95,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €	95,00 €	627 933,88 €

Pour rappel, jusqu'en 2021, la DMA disposait d'un budget annexe.

BUDGET 16 – SECTION EXPLOITATION - DEPENSES (JUSQU'EN 2021)

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
CHARGES A CARACTERE GENERAL				
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES	6 253,97 €	6 502,99 €	5 779,79 €	3 976,21 €
6063 - FOURNITURES D ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	29 250,22 €	12 512,13 €	13 998,72 €	11 395,91 €
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	125,78 €	474,91 €	424,37 €	493,82 €
6066 - CARBURANTS	77 664,89 €	62 985,62 €	76 613,16 €	76 054,59 €
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 377,26 €	6 146,87 €	2 243,20 €	3 549,50 €
611 - SOUS TRAITANCE GENERALES	740 978,09 €	434 120,93 €	763 297,85 €	1 025 962,55 €
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	143,00 €	0,00 €	0,00 €	1 023,17 €
61521 - BATIMENTS PUBLICS	6 145,32 €	4 723,08 €	0,00 €	4 343,00 €
61523 - ENTRETIEN REPARATION RESEAUX	4 464,04 €	44 756,89 €	64 485,96 €	73 127,31 €
61551 - MATERIEL ROULANT	63 550,08 €	44 756,89 €	64 485,96 €	73 127,31 €
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	5 675,34 €	4 301,48 €	806,37 €	4 323,32 €
6156 - MAINTENANCE	3 295,71 €	3 133,74 €	3 139,67 €	4 410,20 €
6161 - MULTIRISQUES	9 089,76 €	7 473,47 €	8 252,05 €	0,00 €
6226 - HONORAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	211,60 €
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	522,00 €	0,00 €	460,00 €	0,00 €
6237 - PUBLICATIONS	867,80 €	0,00 €	460,00 €	0,00 €
6241 - TRANSPORTS SUR ACHATS	0,00 €	0,00 €	546,35 €	0,00 €
6261 - FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	642,32 €	1 574,64 €	476,19 €	0,00 €
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 135,61 €	1 566,10 €	2 831,11 €	4 191,29 €
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 414,23 €	1 093,17 €	1 013,04 €	398,89 €
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	324,08 €	769,32 €	830,80 €	600,00 €
6287 - REMB. DE FRAIS	0,00 €	3 753,61 €	0,00 €	0,00 €
6354 - DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	320,76 €	0,00 €	320,76 €	0,00 €
637 - AUTRES IMPOTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 176,00 €	636,00 €	524,00 €	1 371,00 €
TOTAL	958 416,26 €	641 281,84 €	1 010 989,35 €	1 273 187,55 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
6211 - PERSONNEL INTERIMAIRE	0,00 €	0,00 €	3 906,65 €	5 274,09 €
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	706 728,88 €	636 921,50 €	636 690,00 €	588 512,72 €
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	69,60 €	0,00 €	0,00 €	188,00 €
TOTAL	706 798,48 €	636 921,50 €	640 596,65 €	593 974,81 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
6541 - CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	9 747,97 €	7 027,79 €	4 359,88 €	8 902,97 €
6542 - CREANCES ETEINTES	3 614,98 €	3 564,23 €	4 808,10 €	8 853,53 €
658 - AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	0,00 €	0,00 €	0,01 €	0,00 €
TOTAL	13 362,95 €	10 592,02 €	9 167,99 €	17 756,50 €
CHARGES FINANCIERES				
66112 - INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-252,63 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-252,63 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
6711 - CHAR EXCEP INT MORAT PEN MARCH	0,00 €	0,00 €	290,70 €	0,00 €
6718 - AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE	1,43 €	0,00 €	56,00 €	0,00 €
673 - TITRES ANNULES	11 040,83 €	12 089,59 €	10 372,79 €	8 231,93 €
TOTAL	11 042,26 €	12 089,59 €	10 719,49 €	8 231,93 €
OPERATIONS D ORDRE				
6811 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	304 202,30 €	323 430,14 €	337 342,75 €	345 535,31 €
TOTAL	304 202,30 €	323 430,14 €	337 342,75 €	345 535,31 €

BUDGET 16 – SECTION EXPLOITATION - RECETTES (JUSQU'EN 2021)

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
VENTE DE PDT FABRIQUES, PRESTATION DE SERVICES, MARCHANDISES				
703 - VENTES DE PDT RESIDUELS	5 355,00 €	1 410,00 €	4 945,00 €	0,00 €
706 - PRESTATION DE SERVICES	1 778 954,03 €	1 770 098,01 €	1 715 630,89 €	1 677 331,54 €
707 -VENTE DE MARCHANDISES	59 493,51 €	40 900,45 €	2 089,75 €	0,00 €
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	0,00 €	0,00 €	1 081,81 €	740,91 €
TOTAL	1 843 802,54 €	1 812 408,46 €	1 723 747,45 €	1 678 072,45 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
74 - SUBVENTIONS D EXPLOITATION	323 722,29 €	137 451,51 €	168 253,83 €	0,00 €
TOTAL	323 722,29 €	137 451,51 €	168 253,83 €	0,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	44 031,91 €	22 394,19 €	16 501,00 €	48 493,00 €
TOTAL	44 031,91 €	22 394,19 €	16 501,00 €	48 493,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
7714 - RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	309,68 €	249,23 €	530,07 €	0,00 €
7718 - AUTRES PDT EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	1 425,12 €	0,00 €	443,11 €	485,15 €
773 - MANDATS ANNULES	0,00 €	695,28 €	2 001,84 €	0,00 €
778 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00 €	2 312,47 €	2 441,45 €	322 495,40 €
TOTAL	1 734,80 €	3 256,98 €	5 416,47 €	322 980,55 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
777 - QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFERERS AU RESULTAT DE L EXERCICE	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
TOTAL	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
EXCEDENT D EXPLOITATION POSITIF REPORTE N-1				
R002	685 249,83 €	196 680,89 €	134 016,41 €	172 532,69 €
TOTAL	685 249,83 €	196 680,89 €	134 016,41 €	172 532,69 €

BUDGET 16 – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES (JUSQU'EN 2021)

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031 - FRAIS D ETUDE	0,00 €	12 227,50 €	13 117,50 €	18 075,50 €
TOTAL	0,00 €	12 227,50 €	13 117,50 €	18 075,50 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2154 - MATERIELS INDUSTRIELS	5 515,50 €	10 842,00 €	9 948,00 €	
2155 - OUTILLAGES INDUSTRIELS	7 800,17 €	18 611,67 €	23 312,85 €	4 418,97 €
2157 - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	0,00 €	66 352,24 €	85 571,00 €	59 873,00 €
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	0,00 €	8 703,97 €	190 002,34 €
2183 - AUTRES	0,00 €	8 638,00 €	8 638,00 €	8 638,00 €
TOTAL	13 315,67 €	104 443,91 €	136 173,82 €	262 932,31 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2315 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	480,00 €	5 100,84 €	2 084,16 €	2 572,91 €
TOTAL	480,00 €	5 100,84 €	2 084,16 €	2 572,91 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	36 065,00 €	36 065,00 €	36 065,00 €	36 065,00 €
13912 - REGIONS	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
13913 - DEPARTEMENTS	9 685,00 €	9 685,00 €	9 685,00 €	9 685,00 €
13915 - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 546,00 €	5 546,00 €	5 546,00 €	5 546,00 €
13918 - AUTRES	36 120,00 €	36 120,00 €	36 120,00 €	36 120,00 €
TOTAL	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES				
2135 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMETS	2 419,50 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	2 419,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

BUDGET 16 – SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES (JUSQU'EN 2021)

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
28131 - BATIMENTS	15 099,00 €	15 099,00 €	15 099,00 €	15 099,00 €
28135 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	555,00 €	555,00 €	555,00 €	555,00 €
28151 - INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	133 275,00 €	133 275,00 €	133 275,00 €	133 275,00 €
28153 - INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	1 553,00 €	1 553,00 €	1 553,00 €	1 553,00 €
28154 - MATERIEL INDUSTRIEL	18 773,00 €	17 353,00 €	17 353,00 €	17 353,00 €
28155 - OUTILLAGE INDUSTRIEL	23 126,52 €	21 052,99 €	21 412,67 €	21 196,00 €
28157 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	36 792,93 €	41 392,24 €	55 857,88 €	71 795,21 €
28181 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 438,00 €	2 438,00 €	2 438,00 €	2 438,00 €
28182 -MATERIEL DE TRANSPORT	71 942,10 €	89 266,91 €	87 816,00 €	77 327,00 €
28183 -MATERIEL INFORMATIQUE	0,00 €	798,00 €	1 336,20 €	4 297,10 €
28184 - MOBILIER	647,75 €	647,00 €	647,00 €	647,00 €
TOTAL	304 202,30 €	323 430,14 €	337 342,75 €	345 535,31 €
OPERATIONS PATRIMONIALES				
2031 - FRAIS D'ETUDES	1 574,10 €	0,00 €	0,00 €	
2033 - FRAIS D'INSERTION	845,40 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	2 419,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE N-1				
R001	967 025,87 €	826 593,32 €	653 666,03 €	584 308,51 €
TOTAL	967 025,87 €	826 593,32 €	653 666,03 €	584 308,51 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241003-DEL2024_112-DE



Communauté d'agglomération du Cotentin



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR

